



LIVRE VERT POUR UNE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE
Résumé des recommandations de la FPCCQ dans le
cadre des questions soumises dans le Livre vert

Capacité de saisir les occasions d'affaires

- Reconnaître la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (LMPAA) comme étant un outil permettant de saisir les occasions d'affaires et surtout de les rendre durables;
- Donner un rôle de leadership au MAPAQ afin qu'il s'assure du succès du Groupe de concertation du secteur des grains en responsabilisant les différents acteurs quant à la circulation de l'information et leur rôle, et en validant la qualité et la durabilité des orientations et actions mises de l'avant;
- Reconnaître la durabilité et la rentabilité du secteur des grains comme étant un facteur limitatif du succès à répondre aux différentes occasions d'affaires des différentes filières et intervenir en conséquence, notamment :
 - Prioriser la recherche et l'amélioration des systèmes culturaux
 - Investir solidement dans la recherche;
 - Indexer annuellement le budget du CÉROM;
 - Axer sur les particularités régionales;
 - Favoriser le développement des nouvelles cultures dont celles destinées aux débouchés industriels;
 - Introduire ces nouvelles cultures dans les programmes de sécurité du revenu;
 - Offrir des programmes de sécurité du revenu qui vont palier les lourdes subventions des pays exportateurs et la forte protection offerte à leurs producteurs de grains.

Vision plaçant le produit au cœur de la politique

- Placer le producteur agricole au cœur de l'action et de l'intérêt, tout autant que le produit;
- Être sensible et compréhensive face aux contraintes des producteurs de grains (rentabilité, durabilité, attentes sociétales, attentes environnementales, capacité de production), souvent contradictoires, dans la production de grains répondant aux attentes diverses des nombreux marchés;

- Donner un rôle de leadership au MAPAQ afin qu'il s'assure du succès du groupe de concertation en responsabilisant les différents acteurs et en validant la qualité et la durabilité des orientations et actions mises de l'avant pour répondre aux besoins des utilisateurs et du consommateur;
- Reconnaître le rôle central que peut jouer la LMPAA et le plan conjoint dans l'élaboration de certaines actions et interventions permettant de combler les attentes des consommateurs en même temps que ceux des producteurs agricoles.

Différenciation des produits alimentaires québécois

- S'assurer de ne pas privilégier les marchés de niche au détriment des marchés de masse. Les deux ont leur place dans la politique bioalimentaire, puisque les marchés de niche ne sauraient exister sans les marchés de masse. Les marchés de créneau doivent aussi être vus comme une façon de renforcer la compétitivité et la durabilité des principales productions.

Volonté des consommateurs de payer plus cher pour les produits québécois

- Faire en sorte que la valeur ajoutée payée par le consommateur final se partage tout au long de la chaîne et incluant les producteurs en amont;
- Prévoir l'application du principe de réciprocité;
- S'assurer que les exigences des consommateurs soient réelles et qu'ils soient prêts à en payer le prix.

Mesures de soutien et mesures de développement

- Investir dans le développement des céréales à paille et des cultures à fort potentiel pour les régions dites périphériques, notamment :
 - Offrir une aide structurelle supplémentaire s'appuyant sur :
 - un financement d'investissements dans l'amélioration du fonds de terre et l'atteinte de son plein potentiel de productivité;
 - un accès au soutien technique nécessaire et à une aide de transition pour l'établissement de systèmes de production durables;
 - l'exploitation du potentiel de valeur ajoutée qu'offre les régions là où elles se trouvent;
 - des mesures dont les exigences financières ne détériorent pas la situation financière et n'affectent les liquidités;
 - Offrir un programme d'aide à la diversification dans d'autres activités connexes afin de compléter les revenus de l'entreprise;

- Offrir au secteur des grains des programmes de soutien permettant de pallier les lourdes subventions et la forte protection observées dans les autres pays. Investir dans les régions dites périphériques;

Priorité et structure du soutien financier

- Soutenir les producteurs agricoles, sans déterminer la légitimité du soutien en se basant sur des critères comme la capacité de gestion ou les caractéristiques entrepreneuriales.

Santé et compétitivité du secteur de la transformation alimentaire

- Prévoir une stratégie de la valorisation des grains et de diversification de leurs utilisations;
- Offrir aux transformateurs des environnements semblables à ceux de leurs concurrents et s'assurer qu'ils soient compétitifs;
- Reconnaître le rôle central que peut jouer la LMPAA et le plan conjoint dans le développement d'une transformation locale forte et efficace;
- Donner un rôle de leadership au MAPAQ afin qu'il s'assure du succès du groupe de concertation en responsabilisant les différents acteurs quant à l'efficacité de l'approvisionnement auprès des transformateurs.

Offre de formation

- Offrir une formation adaptée aux besoins;
- S'assurer que la formation soit accessible;
- Prévoir une concertation du milieu.

Respect des normes environnementales

- Favoriser les mesures incitatives plutôt que coercitives, notamment par des engagements à long terme avec les producteurs;
- Appliquer ces mesures dans un souci de collaboration avec les producteurs, et non de confrontation;
- Respecter les engagements financiers.

Fonds pour la réalisation d'initiatives de développement

- S'assurer que le fonds dédié à la réalisation d'initiatives de développement soit constitué à partir de budgets additionnels

Cadre législatif

- Reconnaître le rôle central que peut jouer la LMPAA et le plan conjoint dans le développement d'un environnement d'affaires propice à l'essor du secteur bioalimentaire;
- Développer une réglementation au sein même de la LMPAA permettant une meilleure circulation de l'information sur tout ce qui touche la mise en marché des produits agricoles incluant les données relatives aux importations, aux exportations et aux inventaires;
- Mettre en place une stratégie d'action sur l'implantation d'un système efficace et indépendant de recueil et de diffusion d'information sur les marchés nord-américains et locaux des intrants, et la possibilité de réglementer l'accès à l'information.

Protection du territoire agricole

- S'assurer que le territoire agricole soit préservé et transmis aux générations futures.

Transparence des mécanismes de mise en marché

- Reconnaître que la LMPAA favorise et oblige toute la transparence possible;
- Instaurer des mesures favorisant une concertation plus efficace des différents acteurs de la chaîne de valeur et une plus grande transparence à tous les niveaux de cette dernière.

Accréditation unique

- Maintenir une seule organisation pour représenter les producteurs.

Concertation des partenaires

- Considérer que la LMPAA permet le développement de relation d'affaires au sein de la filière;
- S'assurer que le MAPAQ joue un rôle de leadership au sein des groupes de concertation.

Orientations et objectifs de la politique bioalimentaire

- Prévoir que le MAPAQ fasse preuve de leadership dans l'orientation de la filière du secteur des grains;
- Développer des filières flexibles;
- Orienter ses priorités vers la durabilité économique;
- Offrir des programmes de soutien basé sur les coûts de production;
- Offrir des programmes d'aide aux investissements initiaux (drainage, chaulage).



POUR UN SECTEUR DES GRAINS DURABLE SUR TOUTE LA LIGNE

- Mémoire en réponse au Livre vert pour une politique bioalimentaire -

présenté à la

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie
et des ressources naturelles (CAPERN)

par

La Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec

Août 2011

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	4
2	LES BESOINS ALIMENTAIRES DE LA POPULATION	5
3	PORTRAIT DU SECTEUR DES GRAINS QUÉBÉCOIS.....	7
3.1	Quelques statistiques	7
3.2	Les origines et le développement du secteur	8
3.3	L'efficacité du secteur	10
3.4	Le choix des cultures	13
4	RÉPONSES AUX QUESTIONS DU <i>LIVRE VERT POUR UNE POLITIQUE</i>	
	<i>BIOALIMENTAIRE</i>.....	15
4.1	Question 1.....	15
4.2	Question 2.....	21
4.3	Question 3.....	24
4.4	Question 4.....	27
4.5	Question 5.....	29
4.6	Question 6.....	30
4.7	Question 7.....	34
4.8	Question 8.....	35
4.9	Question 9.....	38
4.10	Question 10.....	41
4.11	Question 11.....	45
4.12	Question 12.....	45
4.13	Question 13.....	48
4.14	Question 14.....	49
4.15	Question 15.....	51
4.16	Question 16.....	53
5	CONCLUSION.....	55

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution de la composition de l'alimentation dans le monde (kg/personne/année)	6
Tableau 2 : Comparaison Québec et Monde.....	7
Tableau 3 : Le secteur des grains québécois.....	8
Tableau 4 : Comparaison des rendements au Québec et dans le monde, moyenne des années 2005 à 2009 (t/ha).....	11
Tableau 5 : Superficies des modèles de coût de production, 1982 à 2009 (ha)	13

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Superficies en fourrages et en grandes cultures, 1991 à 2011	9
Figure 2 : Évolution de la consommation de lait et de viandes, 1961 à 2005	10
Figure 3 : Demande mondiale de céréales, 1965 à 2030	10
Figure 4 : Sources de croissance de la production, de 1961 à 1999	11
Figure 5 : Rendements du maïs, Québec et États-Unis, 1975 à 2010	12
Figure 6 : Indice des prix des produits agricoles et Indice des prix des entrées en agriculture.	13
Figure 7 : Proportion des cultures dans les modèles de coûts de production, 1982, 1987, 1991, 2000, 2005 et 2009.....	14
Figure 8 : Rendements de l'avoine, du blé et de l'orge au Québec (1959-2009).....	18
Figure 9 : Rendements du soya au Québec (1986-2009).....	19
Figure 10 : Subventions québécoises ⁽¹⁾ et américaines ⁽²⁾ pour le maïs grain, 1991 à 2011.....	32

1 INTRODUCTION

La Fédération des producteurs de cultures commerciales est heureuse de pouvoir exprimer ses réflexions et idées à propos du projet de politique bioalimentaire du gouvernement du Québec. C'est avec plaisir que nous relevons l'invitation du Premier ministre d'apporter notre contribution à ce grand projet de société qui s'articule autour de la création de richesse et du développement durable.

Nous comprenons que cette politique définira la vision, les orientations et les objectifs qui guideront les interventions gouvernementales au cours des prochaines années. Le gouvernement prévoyant même l'inscrire dans un projet de loi qui poserait ses assises et permettrait des modifications à des lois touchant le secteur afin d'appuyer ce que le Livre vert appelle un virage vers le bioalimentaire de demain.

Vous remarquerez que la contribution de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCCQ) au niveau des réflexions et des idées est loin de s'inscrire dans cette image de virage que semble souhaiter le ministre de l'Agriculture dans son Livre vert. Elle s'articule beaucoup plus autour d'une volonté de mieux répondre à l'ensemble des défis fort complexes que représente l'offre de produits agricoles et alimentaires de qualité dans le contexte d'une grande diversité d'attentes et de contraintes toujours en changement. À cet effet, notre compréhension est que le modèle québécois, bien qu'imparfait, a su très bien évoluer au cours des dernières années afin de relever ces défis, et que l'exercice actuel vise principalement à se donner les moyens de faire les choses encore mieux.

Par l'entremise d'une présentation des enjeux, des défis et de l'historique du secteur des grains du Québec ainsi que de réponses à l'ensemble des seize questions que le Livre vert soumettait aux citoyens et à l'ensemble des acteurs et agents économiques et sociaux du Québec, nous souhaitons transmettre au gouvernement du Québec nos réflexions et idées sur ce grand projet de société qui vise spécifiquement la création de richesse et le développement durable.

2 LES BESOINS ALIMENTAIRES DE LA POPULATION

La vision générale des producteurs de grains du Québec à l'égard des besoins alimentaires de la population est à l'effet que le Québec doit maintenir sa capacité de produire des denrées agricoles. Il doit le faire pour deux raisons fondamentales. La première touche son autonomie et sa souveraineté alimentaire en tant que société qui doit s'assurer d'une capacité minimale de production d'aliments de qualité pour sa population. La FPCCQ ne croit pas que le Québec doit produire tous les aliments nécessaires et se concentrer uniquement sur cette mission, mais il doit maintenir un patrimoine agricole en bon état et productif afin qu'il en ait la capacité. Ce patrimoine agricole doit aussi offrir un maximum de possibilités et de flexibilité face aux changements. La seconde réfère au statut de notre société comme nation ou région du monde qui doit contribuer à l'effort planétaire de maintenir et développer la production alimentaire. Les millions de tonnes de grains produites au Québec devront être remplacées par celles d'autres pays si nous en venions à diminuer ou cesser de produire ces denrées.

Une multitude de facteurs créent présentement une incertitude grandissante face à la capacité de répondre à la demande mondiale en aliments, notamment :

- La croissance soutenue de la population;
- le changement des régimes alimentaires vers la consommation de viandes (Tableau 1);
- la disparition de terres de première qualité au profit de l'urbanisation;
- la croissance soutenue des coûts de l'énergie et des intrants;
- les changements climatiques;
- la possibilité économique grandissante d'utiliser les denrées alimentaires à des fins industrielles;
- le continuel problème de partage des revenus dans la chaîne de valeur;
- des prix du marché volatils et historiquement loin de pouvoir générer les revenus nécessaires à une production durable.

Tous ces éléments de risque ont un effet perturbateur important sur la capacité de produire et ce, même à très court terme.

L'Organisation des nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) prévoit que les superficies cultivables dans les pays en développement pourraient croître de 61 millions

d'hectares d'ici 2015 et de 120 millions d'hectares d'ici 2030, soit une croissance de 4 % et de 7,5 %. Ces données doivent être mises en perspective avec la décroissance des superficies dans les pays développés et en transition (25 millions d'hectares de moins au cours des dernières années) et une croissance de la demande de 23 % prévue par la FAO pour la période 2006-2015.

**Tableau 1 : Évolution de la composition de l'alimentation dans le monde
(kg/personne/année)**

	CÉRÉALES	RACINES ET TUBERCULES	SUCRE ⁽¹⁾	LÉGUMES SECS	HUILES VÉGÉTALES, OLÉAGINEUX ⁽²⁾	VIANDE ⁽³⁾	LAIT ET PRODUITS LAITIERS ⁽⁴⁾
1979-81	160	74	23.5	6.5	8.4	29.5	77
1997-99	171	69	24.0	5.9	11.4	36.4	78
2015	171	71	25.1	5.9	13.7	41.3	83
2030	171	74	26.3	6.1	15.8	45.3	90

(1) Équivalent brut

(2) Équivalent huile

(3) Poids de carcasse

(4) Équivalent lait frais

Source : FAO, Agriculture mondiale : horizon 2015-2030, Rapport abrégé, Tableau A4

3 PORTRAIT DU SECTEUR DES GRAINS QUÉBÉCOIS

3.1 Quelques statistiques

Les producteurs québécois cultivent 0,11 % des superficies en grains alors qu'ils produisent 0,18 % des volumes de grains sur la planète (Tableau 2). Ainsi, proportionnellement, on peut penser que notre région du monde a un climat et des particularités locales qui lui permettent une productivité plus grande que la moyenne par unité de superficie.

Tableau 2 : Comparaison Québec et Monde

	QUÉBEC	MONDE	%
Terres cultivables (ha)	1,93 M ⁽¹⁾	1,4 MM ⁽⁴⁾	0,14
Terres en production de grains (ha)	920 000 ⁽²⁾	825 M ⁽⁵⁾	0,11
Grains produits (tonnes)	4,97 M ⁽²⁾	2,72 MM ⁽⁵⁾	0,18
Nombre d'habitants	7,9 M ⁽³⁾	6,9 MM ⁽⁶⁾	0,11

Sources :

(1) Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2006

(2) Statistique Canada, CANSIM, Tableau 001-0010, 2010

(3) Statistique Canada, CANSIM, Tableau 051-0001, 2010

(4) FAOSTAT, 2008

(5) FAOSTAT, 2009

(6) ONU, Department of Economic and Social Affairs, 2010

Le secteur des grains est important dans l'agriculture québécoise. Avec près de 5 millions de tonnes de grains, la valeur de production du secteur est de plus de 900 M \$ (Tableau 3). Les recettes monétaires sont quant à elle évaluées à plus de 735 M \$, dont environ 245 M \$ proviennent de ventes à l'exportation. En plus de sa contribution aux économies locales, régionales et provinciale, le secteur des grains du Québec représente près de 1/7¹ du temps de travail de l'ensemble des familles agricoles du Québec (le 2^e en importance au Québec), soutient les communautés et leur permet de vivre.

C'est ainsi que plus de 10 000 productrices et producteurs, dont on estime que près de 4 000 sont spécialisés, se retrouvent à la base de toute une agriculture, puisque les grains servent en majeure partie à nourrir le bétail pour la production de viandes. C'est ce qui donne au secteur des grains son statut de source d'approvisionnement en matière première. Cependant, son importance déborde de ce statut de fournisseur

¹ UPA, Calcul des UTP par secteur

d'intrants en devenant un élément vital de la bioéconomie et d'une panoplie d'entreprises associées à la production alimentaire. Globalement, le secteur des grains est à la base d'un vaste secteur agricole qui lui-même est à la base d'une longue et complexe chaîne de valeur de 13 milliards de dollars².

Tableau 3 : Le secteur des grains québécois

	QUÉBEC
Nombre de producteurs	10 000 ⁽¹⁾
Nombre de producteurs spécialisés	4 000 ⁽²⁾
Valeur de production	900 M \$ ⁽³⁾
Recettes monétaires	735 M \$ ⁽⁴⁾
Valeur des exportations	245 M \$ ⁽⁵⁾

Sources :

(1) FPCCQ, Base de données des producteurs ayant contribué au Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales du Québec

(2) ISQ, Nombre d'exploitants agricoles selon le type de ferme et la tranche de revenus, 2008

(3) Calculs FPCCQ, sur la base des prix de la saison 2009-2010

(4) ISQ, Recettes monétaires provenant de l'agriculture selon le type de production, 2009

(5) ISQ, Valeur mensuelle des exportations internationales de produits reliés aux grandes cultures, 2009

3.2 Les origines et le développement du secteur

La production de grains au Québec a connu une importante progression au cours des 20 dernières années. Celle-ci s'est forgée sous l'influence tant des particularités locales de l'agriculture québécoise que, de façon incontournable, des grands courants mondiaux.

L'agriculture québécoise a été pendant de longues années centrée presque uniquement sur la production laitière. La filière laitière et, dans une plus grande mesure, la filière bovine ont eu et ont toujours un impact majeur sur l'utilisation des ressources agricoles, particulièrement des superficies cultivables pour combler les besoins incontournables en fourrages (foin récolté ou pâturages). La grande filière des productions animales a donc aménagé l'utilisation du territoire agricole au fil de son évolution.

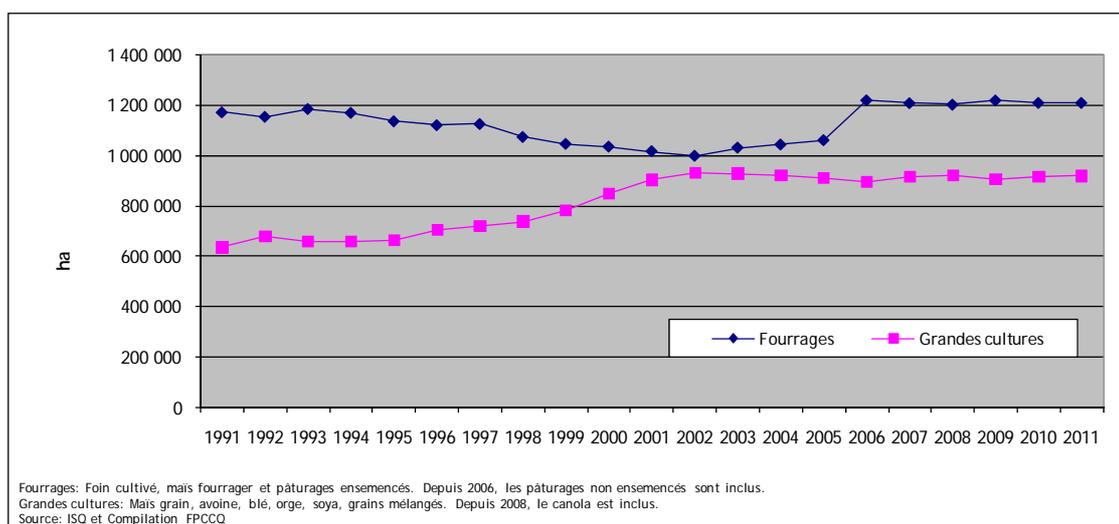
Au Québec, comme ailleurs, la combinaison de la hausse de la productivité des fermes laitières, la diminution du ratio du lait fourrager et la plus grande productivité des

² Écoressources consultants, Retombées économiques de l'agriculture pour le Québec et ses régions

superficies en fourrages ont permis de libérer graduellement des superficies malgré la croissance de la consommation de produits laitiers.

Parallèlement à la tendance à la baisse des superficies en fourrages, les superficies en grains ont crû à compter des années 1990 jusqu'au début des années 2000. Les dernières années montrent quant à elles une stagnation des superficies, tant en fourrages qu'en grains (Figure 1). Il faut noter qu'à compter de 2006, les pâturages non ensemencés sont inclus aux superficies en fourrages, ce qui explique la hausse de celles-ci pour cette année. L'allure des courbes nous indique qu'elles évoluent pratiquement toujours à contre-sens (lorsqu'une monte, l'autre descend, et inversement).

Figure 1 : Superficies en fourrages et en grandes cultures, 1991 à 2011



La consommation de produits laitiers et de viandes d'ici et d'ailleurs module directement la production de grains. La consommation de produits laitiers a doublé alors que celle des viandes s'est multipliée par cinq depuis les années 1960 (Figure 2).

Le secteur des grains québécois a donc dû et doit continuer de se développer au gré des courants mondiaux. Selon la FAO, la demande mondiale de céréales aura triplé entre 1965 et 2030 (Figure 3).

Figure 2 : Évolution de la consommation de lait et de viandes, 1961 à 2005

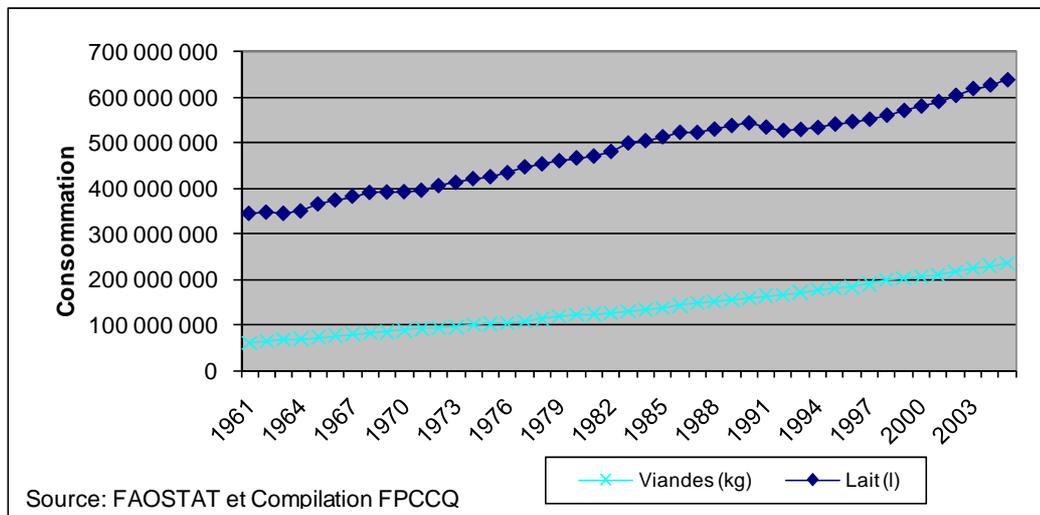
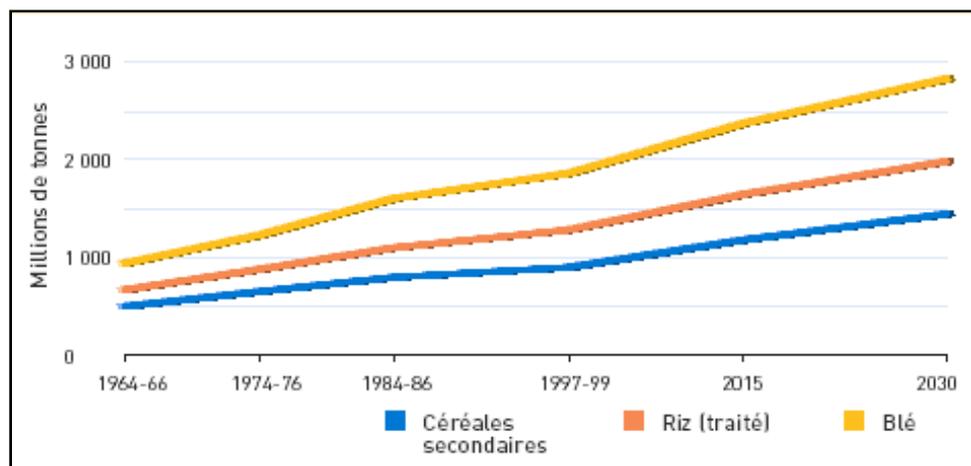


Figure 3 : Demande mondiale de céréales, 1965 à 2030



Source : FAO, *Agriculture mondiale: horizon 2015/2030. Rapport abrégé*

3.3 L'efficacité du secteur

Comme la production locale de grains a peu d'influence sur les prix, l'efficacité des producteurs locaux doit se traduire non seulement au niveau des coûts de production, mais également au niveau des rendements. D'ailleurs, la productivité du Québec se démarque relativement bien de la productivité mondiale, notamment pour le maïs, mais aussi pour l'orge et le soya. Quant au blé et à l'avoine, les rendements du Québec se comparent aux rendements mondiaux (Tableau 4).

Tableau 4 : Comparaison des rendements au Québec et dans le monde, moyenne des années 2005 à 2009 (t/ha)

	QUÉBEC ⁽¹⁾	MONDE ⁽²⁾	ÉCART
Maïs	8.1	5.0	+62 %
Soya	2.6	2.3	+11 %
Blé	2.9	2.9	0
Avoine	2.2	2.2	0
Orge	3.0	2.6	+15 %

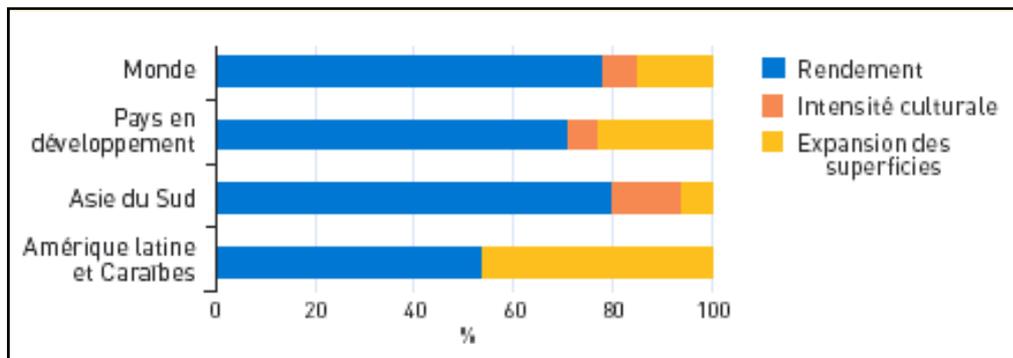
Sources :

(1) ISQ et Compilation FPCCQ

(2) FAOSTAT et Compilation FPCCQ

D'ailleurs, la FAO constate que la croissance de la production mondiale, non seulement dans les pays développés mais à travers le monde, s'est essentiellement appuyée sur les gains de productivité (Figure 4). En fait, près de 80 % de la croissance de la production mondiale s'explique par les rendements. L'intensité culturale et l'expansion des superficies sont d'autres sources de croissance, mais dans une moindre mesure.

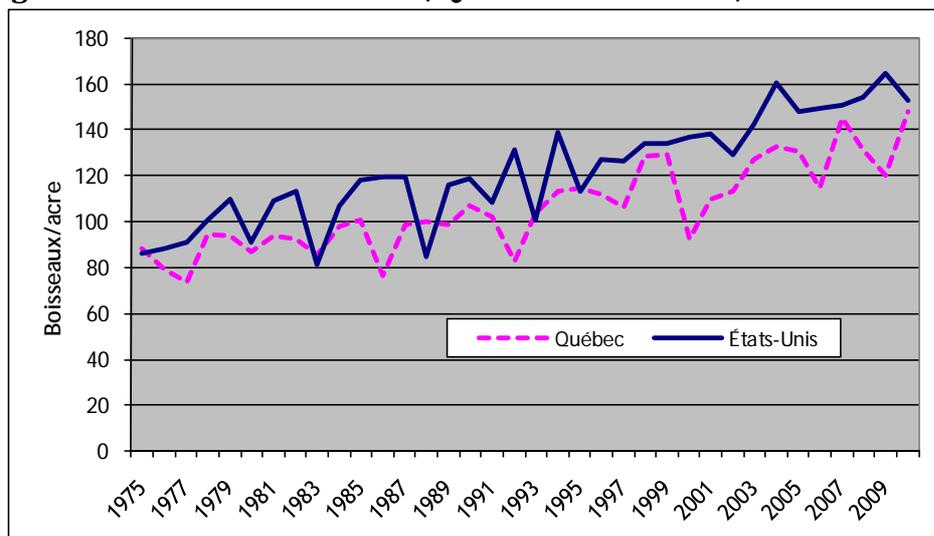
Figure 4 : Sources de croissance de la production, de 1961 à 1999



Source : FAO, *Agriculture mondiale: horizon 2015/2030, Rapport abrégé*

Dans ce contexte, il est clair que les producteurs québécois n'ont eu d'autres choix que de suivre la tendance mondiale des rendements, d'autant plus qu'ils sont accolés aux États-Unis, qui lui est le plus grand pays exportateur de grains fourragers et le second pour les grains oléagineux. Même s'ils sont légèrement plus faibles, les rendements du Québec ont suivi la tendance de ceux des États-Unis (Figure 5).

Figure 5 : Rendements du maïs, Québec et États-Unis, 1975 à 2010

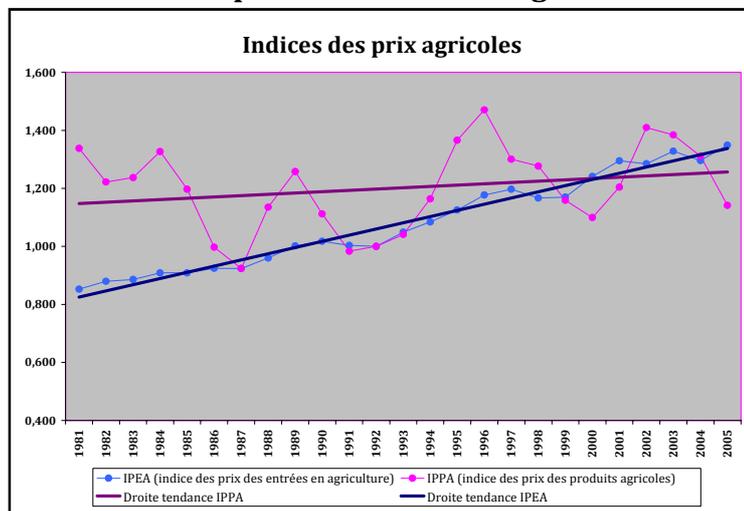


Sources : ISQ, USDA et Compilation FPCCQ

À plusieurs niveaux, les producteurs de grains sont « condamnés à l'efficacité ». Lors du dernier quart de siècle, l'indice des prix des intrants agricoles progresse de façon plus accentuée que l'indice des prix des denrées agricoles (Figure 6). Même que depuis le début des années 2000, les droites de tendance de ces indices se croisent pour en arriver progressivement à une situation où l'indice des prix des intrants dépasse nettement celui des produits agricoles. Dans ce contexte, nul autre choix n'est laissé aux producteurs que d'être toujours plus efficaces et de réaliser des économies d'échelle, en augmentant le volume de production pour réduire les coûts de production, ou en cédant sa place à un autre producteur qui acquerra ses actifs pour lui-même réaliser ces économies d'échelle. Il en résulte inexorablement le phénomène de concentration agricole où un nombre décroissant de fermes, mais qui sont plus grosses, assument une part grandissante de la production agricole.

Ainsi, le modèle de coût de production, utilisé au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), a vu ses superficies passer de 190 ha à 334 ha, soit une hausse de 75 % en moins de 30 ans (Tableau 5).

Figure 6 : Indice des prix des produits agricoles et Indice des prix des entrées en agriculture



Source : Statistique Canada, IPEA et IPPA

Tableau 5 : Superficies des modèles de coût de production, 1982 à 2009 (ha)

	1982	1987	1991	2000	2005	2009
Maïs	150	142	167	203	182	173
Soya	0	17	28	83	88	116
Céréales et canola	40	51	56	13	37	45
TOTAL	190	210	250	299	307	334

Sources : MAPAQ, CECPA et Compilation FPCCQ

3.4 Le choix des cultures

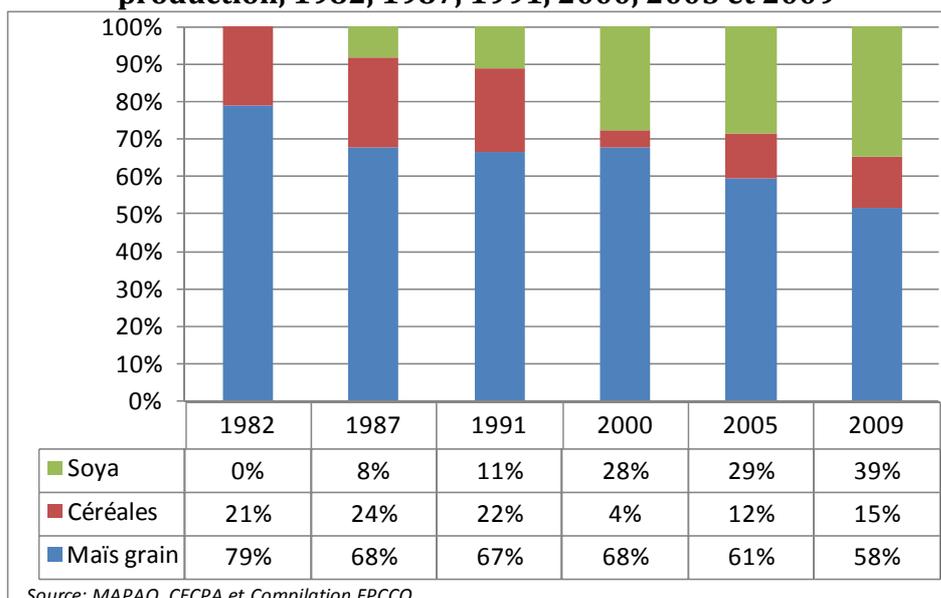
La répartition des cultures s'inscrit dans l'optique de ces courants mondiaux. Au cours des 20 dernières années, la croissance de la production de grains en Argentine, en Chine et aux États-Unis s'est manifestée par une hausse de 239 millions de tonnes de maïs, de 81 millions de tonnes de soya et 56 millions de tonne de blé³. La tendance marquée pour la culture du maïs comme céréale fourragère s'explique par le fait qu'elle est une des plus efficaces pour la production d'énergie. De plus, cette plante s'avère la

³ FAO, FAOSTAT

plus productive par unité de superficie et la plus efficace en matière de consommation d'eau, d'énergie et de fertilisants par tonne produite.

Cependant, les producteurs québécois ont adopté des pratiques culturales laissant place aux rotations. En 1982, dans le modèle de coût de production utilisé en ASRA, le maïs occupe une grande place dans les plans de cultures des fermes spécialisées dans la production de grains au Québec, mais cette proportion diminue avec les années (Figure 7). D'ailleurs, avant l'année 2005, une ferme devait produire du maïs grain pour être considérée spécialisée. À partir de 2005, ce critère a été enlevé. Quatre ans plus tard, le maïs grain a continué de laisser du terrain au soya et aux céréales. Entre 2005 et 2009, les prix plus élevés du soya par rapport au maïs et les céréales ne sont fort probablement pas étrangers au fait que les producteurs y fassent une plus grande place dans leur choix de cultures.

Figure 7 : Proportion des cultures dans les modèles de coûts de production, 1982, 1987, 1991, 2000, 2005 et 2009



4 RÉPONSES AUX QUESTIONS DU *LIVRE VERT POUR UNE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE*

4.1 Question 1

Compte tenu des enjeux dont devra tenir compte le secteur bioalimentaire, croyez-vous que celui-ci soit en mesure de saisir les occasions d'affaires qui se présenteront? Si oui, quelles sont les forces auxquelles l'ont doit faire appel? Sinon, quels seraient les changements à envisager pour y arriver?

Jusqu'à maintenant, le secteur des grains québécois a su répondre et s'adapter aux divers aspects du marché dans lequel il évolue. Selon la FPCCQ, la capacité de répondre aux occasions d'affaires dépend de plusieurs facteurs :

- la circulation d'une information de qualité;
- une concertation soutenue;
- la rentabilité et la durabilité des filières mises en place.

Tel que précisé dans la section 3 (Portrait du secteur des grains québécois, page 7), le secteur a répondu à la demande dictée par les divers marchés du secteur des viandes, en plus de s'introduire sur le marché de l'utilisation industrielle, comme l'éthanol. La FPCCQ juge que la diversification des marchés permet une meilleure gestion des risques et atténue la pression sur l'offre locale dont les conséquences peuvent être énormes au niveau du prix obtenu à la ferme. Les diverses utilisations industrielles représentent un potentiel énorme pour le secteur des grandes cultures. De plus, la structure d'approvisionnement en ingrédients agricoles a évolué beaucoup au cours des dernières années en Amérique du Nord avec l'arrivée de nouveaux sous-produits industriels comme la drêche. L'accès à des ingrédients locaux de cette nature permet aux utilisateurs locaux de mieux tirer leur épingle du jeu. Il faut noter à cet effet la construction et la mise en service d'une toute nouvelle usine de trituration de graines oléagineuses, TRT-ETGO, qui a la capacité de transformer un million de tonnes de graines en centaines de milliers de tonnes d'huile végétale et de tourteaux destinés à la consommation animale. Ceci est un exemple concret que les acteurs économiques du Québec peuvent mettre en place l'environnement nécessaire pour générer l'intérêt des investisseurs privés en provenance de l'extérieur du Québec. La politique bioalimentaire doit mettre en place un environnement propre à multiplier ce type d'investissement.

Dans la production de blé de consommation humaine, les producteurs ont voulu répondre aux demandes de l'industrie, qui en 1996 faisait état d'un grave problème de

gestion de la qualité lors de l'approvisionnement auprès des minoteries. Suite à l'échec de la mise en place d'un processus volontaire, ils ont mis sur pied un règlement visant la mise en vente en commun du blé de consommation humaine. Ce règlement permet, entre autres, de regrouper les lots en fonction de leurs caractéristiques boulangères.

Cet exemple illustre bien le rôle central que peut jouer la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles* afin de saisir, de façon fonctionnelle et durable, les occasions d'affaires. Son rôle peut prendre diverses formes dont celui de favoriser la circulation efficace d'une information de qualité tel que le prévoit le Règlement sur la transmission des renseignements. À nos yeux, selon notre expérience, elle est très inclusive et ne nuit pas au développement des marchés de créneau. L'exemple de la mise en place du minotier artisan Les Moulins de Soulanges en est un bon exemple. Sa consommation de blé panifiable n'a cessé de croître, et de façon exponentielle, depuis ses débuts en 2005.

Le secteur des grains a jusqu'à maintenant bien répondu au développement des niches de marchés. Nous n'avons qu'à penser au blé de consommation humaine québécois utilisé pour la production d'une farine spécifique, l'avoine pour le gruau (exportée ou transformée localement), l'avoine pour nourrir les chevaux, l'orge brassicole pour la fabrication de bières du terroir, l'agneau de Charlevoix et Bœuf Nature du Bas-Saint-Laurent qui utilisent des grains locaux. Il existe encore beaucoup de potentiel de ce côté mais nous concevons que le volume en jeu restera tout de même marginal néanmoins important pour certaines entreprises et régions.

Bien qu'il ait su répondre jusqu'à maintenant aux exigences des marchés du secteur de l'élevage et de la consommation humaine et industrielle, le secteur des grains du Québec doit relever d'énormes défis qui nécessiteront une concertation soutenue dans l'action et dans la réorganisation des outils de développement à la disposition des producteurs et des acteurs des filières. Par exemple, nous jugeons présentement que les signaux des besoins des divers marchés sont faibles voire inexistants et qu'il devient ainsi excessivement difficile de bien répondre aux besoins en qualité et quantité et d'y répondre efficacement. Ce constat est vrai pour les besoins des divers élevages, mais aussi pour le marché industriel et plusieurs niches de marchés. Au-delà des effets positifs de la gestion de l'uniformité de la qualité, il est intéressant de noter que la mise en place d'une mise en vente en commun du blé panifiable a permis en une année d'avoir un éclairage sur les besoins de ce type d'utilisateur comme jamais le secteur n'a pu en obtenir depuis les trente dernières années.

Le *Groupe de concertation du secteur des grains* a été créé justement à cette fin. Son succès dépendra fortement de la volonté des divers acteurs de vouloir s'impliquer et de contribuer à l'échange d'information permettant la mise en place d'actions constructives et porteuses. En ce sens, le MAPAQ doit absolument jouer un rôle de leadership afin de s'assurer du succès du groupe de concertation en responsabilisant les différents acteurs et en validant la qualité et la durabilité des orientations et actions mises de l'avant.

Au-delà de la circulation d'une information de qualité et d'une concertation soutenue, l'élément le plus incertain lorsque vient le temps de saisir les occasions d'affaires est sans contredit notre capacité à maintenir la durabilité et la rentabilité des entreprises et notre capacité à offrir un produit répondant aux besoins.

Face au désinvestissement public en recherche agricole⁴, les producteurs se sont dotés d'un fonds, bâti à même les contributions de leur Plan conjoint, pour appuyer des projets portant sur la productivité, la qualité, la régie des cultures, le contrôle des ravageurs et l'agroenvironnement. De plus, les producteurs, via la FPCCQ, ont investi plusieurs millions de dollars afin d'améliorer les infrastructures de recherche du Centre de recherche sur les grains (CÉROM) et contribuent de façon importante (20 %) au financement de ses activités de recherche et de transfert.

Le secteur des grains du Québec, en concertation avec ceux des autres provinces, a réussi à obtenir un financement fédéral, dans le cadre des programmes de *Cultivons l'avenir*, pour des projets de développement de matériel génétique pour les principales cultures de l'Est du pays. Ces fonds permettront de faire certaines avancées pour les trois prochaines années, mais il reste beaucoup à faire compte tenu que la taille du marché et les nombreuses particularités régionales de l'Est du Canada et du Québec n'attirent pas nécessairement les intérêts privés. La deuxième phase de la plateforme agricole fédérale, *Cultivons l'avenir 2*, ne nous permettant pas d'être optimistes quant aux investissements futurs en recherche, la FPCCQ souhaite que la recherche soit dans les priorités de la politique bioalimentaire.

⁴ *Strategic Policy Issues for Agricultural Research in Canada*, Brinkman, George L., Current Agriculture, Food & Resource Issues, N° 5, 2004, p. 131-147.

La capacité de produire et la rentabilité des fermes qui produisent ces grains qui sont à la base de l'industrie agricole québécoise sont bien entendu liées à la productivité et à la compétitivité. Ceci est évident car la valeur des grains québécois dépend directement de la valeur des grains sur les marchés mondiaux. Dans un souci de rentabilité, les producteurs n'ont d'autres choix que de s'adapter à la réalité des grands pays exportateurs, visant à accroître leur productivité par l'augmentation des rendements et la réduction de l'utilisation des ressources. Les gains de productivité ont été tels que l'offre a été soutenue, malgré la hausse du coût des intrants et la stagnation des prix pendant plusieurs années.

Cependant, il se peut que ces performances soient éphémères et ainsi que le secteur perde peu à peu ses acquis. En effet, nous remarquons une tendance à la baisse des rendements des céréales (Figure 8) et du soya (Figure 9) et un certain élargissement de l'écart avec les États-Unis dans le cas du maïs (Figure 5).

Cet enjeu interpelle aussi la diversification des cultures qui devient de moins en moins facile dans certaines régions du Québec. Par exemple, lorsque la culture du canola a été introduite, les producteurs y voyaient une belle opportunité de rotation. Cependant, les années ont passé et l'expérience a démontré que cette culture exige une rotation relativement longue, soit de 4 à 5 ans, afin de briser le cycle des maladies.

Figure 8 : Rendements de l'avoine, du blé et de l'orge au Québec (1959-2009)

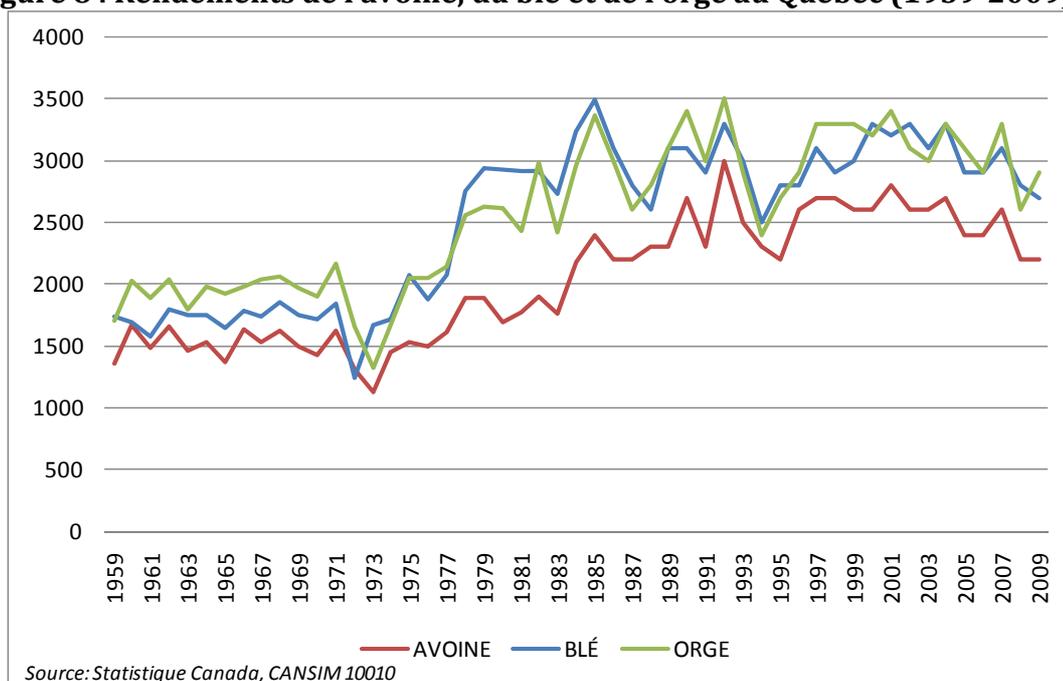
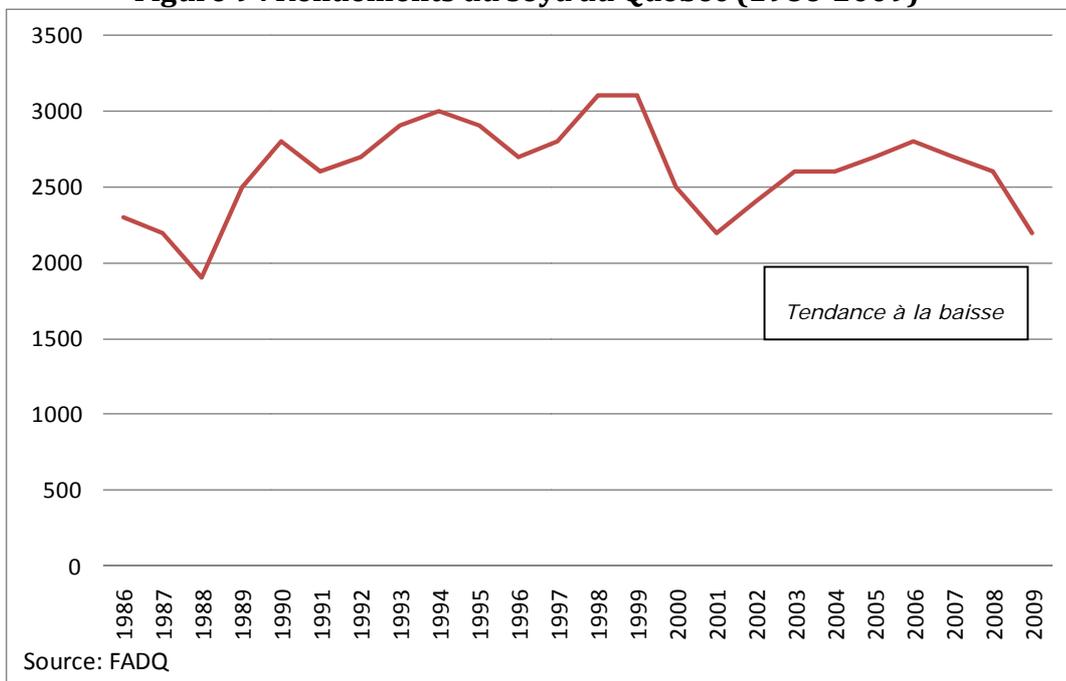


Figure 9 : Rendements du soya au Québec (1986-2009)



Cette culture demeure intéressante, mais d'autres doivent être développées pour combler les besoins de rotation. Pour développer de nouvelles cultures, les producteurs ne peuvent être laissés à eux-mêmes. D'abord, des efforts de recherche sont essentiels. Les variétés développées doivent être adaptées aux régions du Québec. Il apparaît alors évident que les entreprises privées ne sont pas intéressées à y investir, puisque le retour sur investissement risque de ne pas être suffisant pour elles. Ce phénomène est encore plus important pour les régions périphériques. Il faut se rappeler que les compagnies privées n'ont pas intérêt à investir dans des projets à petite échelle et qu'elles misent davantage sur les rendements financiers de leurs actionnaires. Laisser la responsabilité de la recherche aux compagnies privées rend le secteur agricole à la merci des cibles de développement de celles-ci, qui ne sont pas nécessairement les mêmes que les attentes sociétales ou des besoins des producteurs. Les producteurs québécois et surtout ceux des régions périphériques attendent donc beaucoup de la recherche publique.

Pour initier les producteurs à de nouvelles cultures, le soutien des revenus est également une condition essentielle. Non seulement les producteurs sont réticents à

assumer seuls les risques liés à une nouvelle culture sans compter sur un filet de sécurité, mais les institutions financières le sont aussi, sinon plus, et demandent souvent aux producteurs des garanties de revenus suffisants. Cependant, il est difficile, voire impossible, d'introduire de nouvelles cultures dans les principaux programmes actuels (Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et Programme d'assurance récolte (ASREC)). À l'ASRA, l'enveloppe budgétaire est fermée et les superficies assurées sont plafonnées. À l'ASREC, le gouvernement fédéral exige une connaissance du risque d'intervention avant d'introduire de nouvelles cultures. Sans ASREC, il y a peu de production, donc peu de données disponibles pour quantifier le risque. C'est la poule ou l'œuf. Le secteur devrait alors pouvoir compter sur des programmes spécifiques ou même des projets pilotes pour permettre de faire les premiers pas et de briser ce cycle d'hésitation.

Du côté de la recherche, notons que le CÉROM se voit attribuer le même budget annuellement, sans tenir compte de l'inflation. Il en résulte un pouvoir d'investissement en recherche qui diminue année après année. Pourtant, le CÉROM est nécessaire pour investir dans une recherche qui intéresse de moins en moins le secteur public, et aucunement le secteur privé : les particularités régionales, comme les maladies et les insectes qui se manifestent à des endroits précis dans la province.

Finalement, bien que ce soit une évidence, il faut réitérer l'importance d'avoir un soutien du revenu compétitif dans un secteur qui est lourdement subventionné et protégé à travers le monde. La figure 10 apparaissant dans les prochaines pages illustre bien cette réalité.

En résumé, pour que les producteurs soient en mesure de saisir les occasions d'affaires qui se présentent à eux, ils doivent pouvoir compter sur un ensemble de conditions et un environnement économique apte à stimuler et à entretenir la vigueur et l'efficacité de leurs entreprises. En agriculture, cette exigence passe d'abord par un encadrement réglementaire stable de nature à favoriser un horizon d'investissement prévisible, par des programmes qui couvrent adéquatement les risques et, dans un contexte international fortement concurrentiel, par l'accès aux mêmes technologies et programmes de soutien que les producteurs concurrents.

La politique bioalimentaire doit :

- Reconnaître la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (LMPAA) comme étant un outil permettant de saisir les occasions d'affaires et surtout de les rendre durables;
- Donner un rôle de leadership au MAPAQ afin qu'il s'assure du succès du groupe de concertation en responsabilisant les différents acteurs quant à la circulation de l'information et leur rôle, et en validant la qualité et la durabilité des orientations et actions mises de l'avant;
- Reconnaître la durabilité et la rentabilité du secteur des grains comme étant un facteur limitatif du succès à répondre aux différentes occasions d'affaires des différentes filières et intervenir en conséquence, notamment :
 - Prioriser la recherche et l'amélioration des systèmes culturaux
 - Investir solidement dans la recherche;
 - Indexer annuellement le budget du CÉROM;
 - Axer sur les particularités régionales;
 - Favoriser le développement des nouvelles cultures dont celles destinées aux débouchés industriels;
 - Introduire ces nouvelles cultures dans les programmes de sécurité du revenu;
 - Offrir des programmes de sécurité du revenu qui vont pallier les lourdes subventions des pays exportateurs et la forte protection offerte à leurs producteurs de grains.

4.2 Question 2

Souscrivez-vous à la vision proposée qui place le produit alimentaire au cœur de la politique? Selon vous, quels sont les principaux avantages et désavantages à mettre les attentes des consommateurs au centre des préoccupations de l'industrie?

Il est important de préciser tout de suite que les attentes des consommateurs demeurent de façon incontournable la préoccupation centrale pour l'ensemble des acteurs de l'industrie. L'accès aux produits importés, la possibilité de substitution des produits alimentaires, l'accès à des revenus supplémentaires, la fierté de produire un produit de qualité et les obligations relatives à la préservation de certains outils règlementaires et législatifs sont autant d'enjeux qui rendent naturelle cette

préoccupation. Là n'est pas la question. Le défi se situe plutôt au niveau de la capacité à bien recevoir les signaux du marché tout le long de la chaîne et à bien y répondre de façon globale et durable.

Il est clair qu'en plaçant le produit comme seule préoccupation de la politique bioalimentaire, on marginalise la production agricole qui pourtant demeure la pierre d'accise du secteur agroalimentaire. Le produit en est directement tributaire. Ceci donne l'impression que les contraintes et défis de la production agricole en amont du produit final deviennent secondaires et que les moyens, mesures et actions mises de l'avant ne se concentreront que sur une partie de la chaîne de valeur. Cette situation est loin d'être l'image de ce que devrait être une politique bioalimentaire rassembleuse.

Précisons que le produit, dans le cas du secteur des grains, n'est pas, la plupart du temps, destiné au consommateur final. Cette vision d'une préoccupation unique centrée sur le produit final est d'autant plus dérangeante pour le secteur des grains, qu'il est très loin en amont des différentes filières, à la base même de la production agricole en tant que fournisseur d'intrants agricoles. La notion de produit prend donc tout un autre sens pour les producteurs de grains. Ils pourraient certainement être oubliés dans cette vision trop étroite d'une politique bioalimentaire.

La FPCCQ est d'avis que le défi d'une politique bioalimentaire n'est pas de se préoccuper uniquement du consommateur, car cette réalité est incontournable et déjà bien installée dans les gènes du système alimentaire d'aujourd'hui, mais plutôt de développer une vision globale et inclusive autour des besoins de tous les maillons de la chaîne, dont bien évidemment ceux des consommateurs, mais également ceux des transformateurs et des producteurs. C'est d'ailleurs avec cette vision qu'elle s'est impliquée dans le *Groupe de concertation du secteur des grains*, dont il a été question à la Question 1 (page 15). Ce dernier permettra de renforcer la circulation de l'information vers les fournisseurs pour ce qui est des signaux du marché, ou attentes des utilisateurs, mais aussi en ce qui a trait aux enjeux, défis et contraintes des fournisseurs en amont de la chaîne, dont font partie les producteurs de grains. Le groupe permettra par la suite de mieux coordonner, autour des besoins identifiés, les actions et interventions concertées, mais aussi l'offre de services, de manière à favoriser de meilleures décisions individuelles et une meilleure planification.

La FPCCQ réitère qu'il est évident que les attentes des consommateurs doivent être prises en considération : pourquoi produire ce dont personne ne veut? À cet égard, le secteur des grains est caractérisé par de nombreuses filières qui ont des attentes fort différentes, par exemple l'orge brassicole, le porc nourri avec des grains spécialisés, l'éthanol, la consommation animale de masse.

Il ne faut toutefois pas perdre de vue que le producteur, de retour sur sa ferme, doit faire des choix de production qui intègrent cette diversité de besoins, mais aussi certaines contraintes intrinsèques :

- Rentabilité économique et financière;
- Durabilité et viabilité de l'entreprise;
- Attentes sociétales;
- Attentes environnementales;
- Capacité de production.

Il apparaît évident que certains de ces critères de choix peuvent devenir contradictoires. Le produit doit bien sûr faire partie de la politique, en être un volet important et même à l'avant-plan. Mais la façon de répondre aux attentes des consommateurs devient toute aussi importante que d'y répondre. La réponse aux attentes des consommateurs étant entre les mains du producteur (il est essentiel pour faire naître le produit et lui donner son identité), le producteur doit aussi être au cœur de la politique.

Conséquemment, la FPCCQ est d'avis que la future politique agricole et agroalimentaire devrait prendre appui sur le type d'agriculture ou modèle agricole que nous privilégions pour le Québec et les fonctions que nous souhaitons voir assignées à notre agriculture compte tenu notamment des nouvelles attentes sociétales. Ce modèle privilégié repose sur une agriculture réalisée par une multitude de fermes, ancrées dans toutes les régions, et fournissant à la population des aliments sains, produits dans une perspective de développement durable et d'équité. La FPCCQ appuie cette vision mise de l'avant par l'UPA où l'on y parle bien sûr de produit alimentaire mais aussi de développement durable, notamment l'intérêt d'une reconnaissance de l'agriculture, incluant les productions non alimentaires, comme un rouage important pour le développement et la prospérité des collectivités rurales.

Il serait injuste et contre-productif que les instances gouvernementales ne se responsabilisent que pour ce que l'on peut observer au niveau des résultats; c'est-à-dire

la satisfaction des consommateurs. Ces résultats sont souvent de pauvres indicateurs du succès global et de la durabilité de l'ensemble de l'industrie et de ses filières.

La politique bioalimentaire doit :

- Placer le producteur agricole au cœur de l'action et de l'intérêt, tout autant que le produit;
- Être sensible et compréhensive face aux contraintes des producteurs de grains (rentabilité, durabilité, attentes sociétales, attentes environnementales, capacité de production), souvent contradictoires, dans la production de grains répondant aux attentes diverses des nombreux marchés;
- Donner un rôle de leadership au MAPAQ afin qu'il s'assure du succès du groupe de concertation en responsabilisant les différents acteurs et en validant la qualité et la durabilité des orientations et actions mises de l'avant pour répondre aux besoins des utilisateurs et du consommateur;
- Reconnaître le rôle central que peut jouer la LMPAA et le plan conjoint dans l'élaboration de certaines actions et interventions permettant de combler les attentes des consommateurs en même temps que ceux des producteurs agricoles.

4.3 Question 3

Partagez-vous l'idée que la différenciation des produits alimentaires québécois peut être une stratégie gagnante pour que nos entreprises se démarquent sur les marchés intérieurs et extérieurs?

La différenciation peut être une stratégie intéressante. Cependant, la FPCCQ croit que celle-ci ne peut être la seule stratégie de la politique bioalimentaire. Du moins, la FPCCQ s'appuie sur sa compréhension de la définition d'un produit différencié tel que présenté dans le Livre vert. La notion de produit différencié abordée dans le Livre vert semble référer à des produits de luxe ou à des « gâteries de fin de semaine ». Ces produits, souvent appelés produits de niche, ne représentent pas le quotidien des consommateurs. D'ailleurs, ils accaparent une très faible part des produits consommés annuellement. Ces produits sont également ceux qui seront remplacés par des produits de masse, advenant une situation financière plus difficile des consommateurs attirés par ces produits. Il devient alors très risqué, et plutôt incohérent avec notre volonté de

nourrir une population qui dans sa très grande majorité s'intéresse à un produit de masse en fonction de son prix, d'axer notre production agricole sur ces produits.

La FPCCQ est consciente que le consommateur est de plus en plus préoccupé par la composition, l'innocuité et le mode de production des aliments qu'il consomme. Dans le secteur des grains, par exemple, des marchés demandent maintenant des grains non modifiés génétiquement ou à identité préservée. De telles exigences risquent même d'être imposées pour avoir accès à certains marchés dans un avenir rapproché. Il faut donc évaluer les occasions offertes dans ces créneaux de marché, particulièrement pour les produits non modifiés génétiquement, biologiques et à identité préservée. La nouvelle tendance pour les produits à plus haute valeur nutritionnelle est certainement une avenue à ne pas négliger. Par exemple, les produits contenant des Oméga-3 ajoute une possibilité de marché, avec la production de lin oléagineux. Cette production est très intéressante puisqu'elle bonifierait la qualité des rotations dans les systèmes de production. D'ailleurs, il existe déjà de nombreuses niches de marché avec différenciation du produit dans le secteur biologique mais aussi conventionnel: les farines biologiques de spécialités, les huiles végétales biologiques, le maïs soufflé biologique, le blé de consommation humaine québécois utilisé pour la production de farines spécifiques, l'orge brassicole pour la fabrication de bières du terroir, l'agneau de Charlevoix et Bœuf Nature du Bas-Saint-Laurent qui utilisent des grains locaux.

Il est donc indéniable que ces produits de créneaux sont très intéressants et qu'ils méritent qu'une partie de la production s'y consacre. Mais il est important de mettre en perspective que ces marchés représentent quelques milliers de tonnes par rapport à des ventes totales de plus de trois millions de tonnes. Ces marchés de niche ne sont donc viables que s'ils peuvent se greffer à une agriculture de masse, qui générera un volume d'affaires et de production capable d'assurer le dynamisme agricole et agroalimentaire des différentes régions.

Il existe bien d'autres acheteurs de grains québécois puisque la majeure partie du grain s'écoule sur le marché local. Cependant, ce sont pour des raisons pratiques et non pour y attribuer une valeur ajoutée. Par exemple, l'usine de TRT-ETGO s'approvisionne en partie auprès de producteurs locaux, mais ne fait aucune différenciation de prix au bénéfice des producteurs québécois. Par contre, cette usine crée une nouvelle source locale de protéines (tourteaux de soya et de canola). Il en est de même pour l'usine d'éthanol qui ajoute une source de drèche locale.

La FPCCQ est d'avis que le développement des niches de marché ne peut se faire au détriment des marchés de masse, ou même sans eux. Au-delà de l'aspect fonctionnel et la durabilité, il y a aussi un enjeu fondamental : la gestion des risques. Prenons l'exemple d'un marché de niche qui base sa production sur une caractéristique particulière de l'orge du Québec. S'il advient un problème de production qui se généralise, par exemple une maladie affectant la qualité de l'orge, le marché de niche ne pourrait alors s'approvisionner, mettant en péril sa production. Le marché risquerait alors d'être perdu et la production d'orge devrait être envoyée vers une autre destination. D'où l'importance également pour les producteurs de diversifier leurs marchés et leurs options de destination. Il va sans dire que cette notion de risque s'applique à tous les maillons de la chaîne d'une niche de marché. L'artisan minotier Les Moulins de Soulanges en est un bon exemple alors qu'il diversifie ses sources d'approvisionnement (Maine, Maritimes, Ontario, Québec) afin d'atteindre ses objectifs en matière de qualité et de quantité.

Finalement, pour arriver à développer ces marchés de niche, il faudrait que les échanges au sein de la filière, mais aussi entre les différentes filières concernées soient beaucoup plus présents qu'actuellement afin de mieux cibler les attentes des consommateurs.

Notons également que les produits de masse actuels se différencient déjà par rapport à certains produits importés, notamment en matière de traçabilité, de respect de normes environnementales, de normes de salubrité. Ce qui est dommage, c'est que ce n'est pas suffisamment mis en évidence.

La politique bioalimentaire doit :

- S'assurer de ne pas privilégier les marchés de niche au détriment des marchés de masse. Les deux ont leur place dans la politique bioalimentaire, puisque les marchés de niche ne sauraient exister sans les marchés de masse. Les marchés de créneau doivent aussi être vus comme une façon de renforcer la compétitivité et la durabilité des principales productions.

4.4 Question 4

Selon vous, le consommateur serait-il prêt à choisir d'abord un produit québécois qui se distingue par ses caractéristiques, qu'elles soient nutritionnelles, environnementales, gastronomiques, éthiques ou autres, et éventuellement à payer plus cher? Y aurait-il d'autres stratégies à déployer qui pourraient y concourir?

Il faut certes s'en réjouir, l'engouement pour les produits locaux n'a jamais été aussi fort. Toute stratégie qui valorise et favorise l'achat local sera une stratégie gagnante pour le secteur agricole de même que pour l'ensemble du secteur bioalimentaire. À cet égard, des règles d'étiquetage claires et respectées pourraient guider les consommateurs vers nos produits.

Il faut toutefois être attentif aux signaux lancés par les consommateurs. Personne n'est contre la vertu. Les consommateurs peuvent énumérer une panoplie d'exigences. Mais quand vient le temps de délier les cordons de la bourse, il est fort possible qu'ils laissent tomber certains critères selon le coût que ceux-ci impliquent. Ce qui est tout à fait normal lorsque l'on établit le budget familial et la part consacrée à l'alimentation.

On peut s'attendre à ce qu'une partie des consommateurs soit prête à payer plus cher pour que les produits qu'ils consomment correspondent à des attentes et exigences plus élaborées. Cependant, plusieurs n'en ont tout simplement pas les moyens, alors que bien d'autres, à choisir entre deux produits, placeront le prix en tête de leurs critères de choix.

Ainsi, toute stratégie misant sur la différenciation des produits québécois ne servira à rien si des produits peuvent être importés et vendus ici à moindre coût même s'ils ne répondent pas aux mêmes exigences des produits québécois. L'application du principe de réciprocité des normes, jumelée à un étiquetage clair des produits, sont essentiels si l'on veut que la stratégie de différenciation des produits québécois puisse faire son effet.

Il faut être réaliste : les producteurs agricoles, comme tout agent économique, sont tentés de se tourner vers la différenciation des produits, dans la mesure où ils en retirent une valeur ajoutée ou certains bénéfices. Ils ne le feront pas uniquement pour plaire à autrui. Dans le secteur des grains, la problématique prend tout son sens dans les filières à forte valeur ajoutée comme celle des viandes. Un exemple type de marché de niche serait la vente de grains, avec des caractéristiques spécifiques, à un type

d'élevage de spécialité ou du terroir. Si le fait d'offrir ce produit demande un effort additionnel au producteur de grains, cet effort doit faire l'objet d'un bénéfice. Ce bénéfice peut prendre plusieurs formes : un avantage pécuniaire, une plus grande fidélité de l'acheteur ou simplement un sentiment de participation au développement de l'industrie locale ou d'implication dans la communauté. C'est un défi de taille que de faire reconnaître ces bénéfices à l'ensemble des acteurs d'une chaîne de valeur dite différenciée. Pour les producteurs de grains, c'est avant tout l'élevage qui représente un marché différencié aux yeux des consommateurs. Il ne faut pas confondre les genres, l'achat local préconisé par ces utilisateurs locaux aux fins de transformation en produits de spécialité est souvent d'ordre pratique, comme les coûts de transport et la facilité d'approvisionnement.

Il est préoccupant de noter que cette réalité n'est pas nécessairement bien comprise par plusieurs transformateurs. La Fédération a rencontré certains boulangers souhaitant développer un produit de spécialité ou du terroir qui comptaient uniquement comme bénéfice la fierté des producteurs agricoles de voir un produit typiquement québécois sur les tablettes et ce, malgré les investissements, le temps et les risques que cela représentait.

Donc, pour que les producteurs s'investissent dans la différenciation de leurs produits, ils doivent escompter un bénéfice clair et durable. Dans le secteur des grains, nous l'avons dit, le consommateur final est plus loin dans la chaîne de valeur. Ainsi, même si le consommateur est prêt à payer plus cher, mais que cette valeur est concentrée dans la chaîne en aval du secteur des grains, il est fort probable que le producteur de grains ne soit pas à même d'en saisir les bénéfices et de s'y intéresser. La durabilité et la capacité de développement sont donc compromises.

La politique bioalimentaire doit :

- Faire en sorte que la valeur ajoutée payée par le consommateur final se partage tout au long de la chaîne incluant les producteurs en amont;
- Prévoir l'application du principe de réciprocité;
- S'assurer que les exigences des consommateurs soient réelles et qu'ils soient prêts à en payer le prix.

4.5 Question 5

Selon vous, les orientations et les objectifs proposés dans le présent projet de politique permettront-ils au gouvernement d'appuyer plus efficacement le secteur bioalimentaire par rapport aux défis de demain? D'autres avenues devraient-elles être explorées pour améliorer l'efficacité de ses interventions?

La FPCCQ juge que cette question permet de faire un bilan des changements généraux que doit apporter la nouvelle politique bioalimentaire.

Les objectifs mis en lumière dans la politique bioalimentaire sont vertueux et relèvent du bon sens. Nous avons émis une certaine réserve concernant la place du produit, qui semble marginaliser celle du producteur. Pour le reste, les orientations et objectifs soulevés sont également celles du secteur des grains.

Le défi est dans l'établissement d'un cadre ou d'une plateforme sur les moyens de les atteindre. Malheureusement, ce volet est très peu abordé dans le Livre vert.

La différenciation des produits québécois et le développement des marchés sont des aspects qui prennent une place importante dans le Livre vert. La FPCCQ est d'avis que le MAPAQ doit faire preuve de leadership dans l'orientation de la filière afin que celle-ci ne se dirige pas dans une mauvaise voie, et qu'ensuite les modifications apportées au secteur soient difficilement corrigeables. Dans ses orientations, le MAPAQ doit ainsi veiller à ce que soient développées des filières flexibles, qui vont prévoir une certaine diversification des acheteurs afin de permettre une saine gestion du risque.

La FPCCQ est d'avis que la politique bioalimentaire doit consacrer un volet important à la rentabilité et à la durabilité des filières et donc des fournisseurs en amont. Une bonne capacité de recherche doit conduire au développement de systèmes de production durables. Présentement, le gouvernement s'investit davantage dans la durabilité environnementale. Cependant, il doit également le faire dans la durabilité économique en favorisant l'atteinte de la rentabilité à long terme des entreprises. La FPCCQ considère également qu'il y a beaucoup à faire au niveau du transfert technologique et que ce dernier devrait être axé sur le volet économique, au-delà des volets agronomiques et techniques.

Les programmes de soutien demeurent importants pour les producteurs de grains du Québec, puisqu'ils font face à des produits importés de pays qui protègent et soutiennent lourdement leurs propres producteurs. La FPCCQ est d'avis que ceux-ci doivent encourager la diversification vers des produits et des façons de faire qui répondent aux attentes des consommateurs, en autant que ceux-ci fassent des choix qui soient cohérents avec les attentes qu'ils auront définies. De plus, les programmes de soutien doivent être basés sur les coûts de production et ceux-ci doivent tenir compte des coûts qu'impliquent les diverses attentes qu'ont les consommateurs et la société envers les producteurs.

Comme exprimé en introduction, le Québec doit conserver un patrimoine agricole productif et y investir convenablement. Certains producteurs ou même certaines régions ont d'ailleurs besoin de programmes de soutien leur permettant de réaliser des investissements initiaux tels que du drainage ou du chaulage.

4.6 Question 6

Le gouvernement consacre des sommes importantes en appui au développement du secteur. Comment ces sommes peuvent-elles être un gage d'investissement structurant pour l'avenir? Quel équilibre le gouvernement devrait-il rechercher entre des mesures de soutien et des mesures de développement? Devrait-on aider différemment petites, moyennes et grandes entreprises?

Il n'y a pas de doute pour la FPCCQ que les investissements gouvernementaux dans les mesures de soutien et de développement offertes au secteur des grains au cours des dernières années ont eu un effet positif et structurant sur les entreprises productrices de grains et le patrimoine agricole québécois.

Les mesures de soutien et les mesures de développement sont intimement liées et forment une boucle : le soutien est nécessaire pour favoriser un environnement stable et des entreprises rentables et compétitives qui voudront se développer ou à tout le moins maximiser les opportunités de développement qui leur seront offertes. Aussi, il faut admettre que de bonnes mesures de développement permettent à moyen et à long terme de réduire les mesures de soutien.

Prenons l'exemple des céréales à paille qui sont à la fois nécessaires pour permettre de bonnes rotations durables dans les régions centrales et qui représentent la source

principale de revenus pour les producteurs spécialisés des régions périphériques. Ces producteurs de céréales, et le secteur des céréales à paille en général, vit de grandes difficultés depuis quelques années et rien ne laisse présager des jours meilleurs à court terme. Les rendements des céréales sont en baisse depuis quelques années (Figure 8, page 18). Il est donc nécessaire d'investir dans la productivité des cultures qui ont des marchés bien établis et un potentiel intéressant, particulièrement dans les régions dites périphériques. Ces régions présentent des particularités agronomiques importantes, contraignant les choix de cultures. Elles ont donc grand besoin d'investissement structurel supplémentaire, puisqu'elles ne peuvent se satisfaire des revenus qu'offrent présentement le marché et les programmes de soutien.

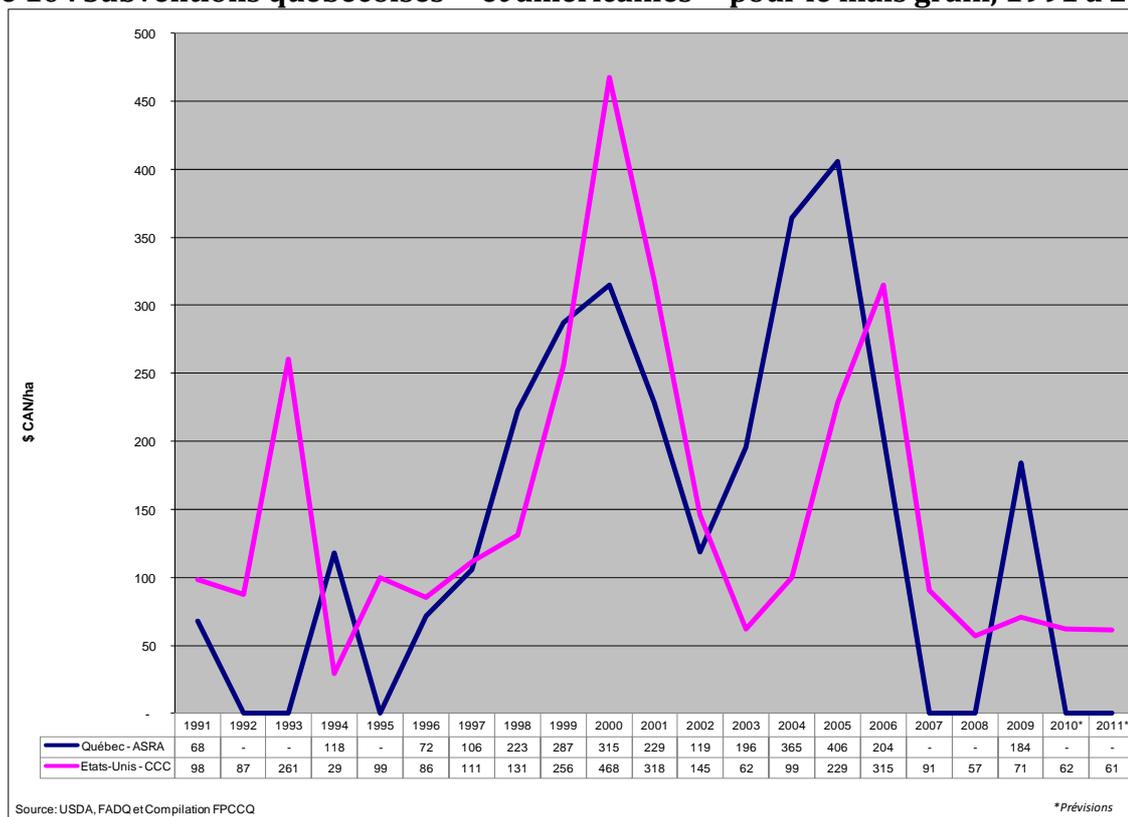
Il faut rappeler que le prix du marché s'établit sur un prix mondial basé sur la valeur des surplus ou exportations (moins de 20 % des besoins) en provenance de pays très productifs et efficaces. Du côté des programmes de soutien, l'ASRA cible un soutien suffisant pour des entreprises qui se situent au moins dans la moyenne de productivité et conséquemment laisse pour compte de vastes régions et zones avec un potentiel moindre. N'oublions pas que le Québec, et c'est le même constat pour le reste de la planète, possède des superficies limitées pour produire des denrées. Les chiffres en circulation présentés précédemment laissent supposer une offre future déficiente par rapport aux besoins. Il serait irresponsable d'affaiblir cette partie du patrimoine agricole et cette capacité de produire qui fera face d'ici peu à de belles opportunités. La patience et la vision à long terme sont de mise en ces temps d'incertitude et de bouleversements climatiques.

À cet effet, et de façon générale, la modulation des aides n'est pas selon la FPCCQ un enjeu de grosseur de fermes, mais bien un enjeu de maturité des entreprises et un enjeu d'ordre régional. En marge de l'enjeu de productivité des principales cultures, les fermes situées en régions dites périphériques ont beaucoup moins de possibilités de diversification pour aller chercher d'autres sources de revenus, tant agricoles que non agricoles. Nous avons déjà soulevé les possibilités moindres de diversification des cultures liées au potentiel agronomique. Ceci ne se limite pas qu'aux revenus agricoles. Par exemple, les distances étant beaucoup plus importantes, les possibilités de revenus de travaux agricoles à forfait ou encore de déneigement résidentiel, sont moins accessibles que dans les régions dites centrales. Les entrepreneurs agricoles situés dans les régions dites périphériques devraient pouvoir compter sur des programmes d'aide à

la diversification dans d'autres activités connexes. Cet enjeu régional est également traité à la Question 7 (page 34).

Finalement, on ne peut y échapper, les différentes nations du monde et plus particulièrement les États-Unis, subventionnent lourdement et protègent fortement leur secteur des grains. De façon directe ou indirecte, ce secteur est de loin le plus subventionné et protégé. Encore une fois pour une raison de compétitivité, les producteurs québécois doivent avoir les mêmes avantages sur ce plan également. Les producteurs québécois reçoivent d'ailleurs des subventions équivalentes, bon an mal an, aux producteurs américains et il ne peut qu'en être ainsi (Figure 10). Les mesures de soutien sont donc inévitables dans le secteur des grains et doivent faire partie des objectifs de la politique bioalimentaire.

Figure 10 : Subventions québécoises⁽¹⁾ et américaines⁽²⁾ pour le maïs grain, 1991 à 2011



Sources :

(1) ASRA nette, calculée aux 2/3 des compensations brutes

(2) CCC (Commodity Credit Corporation) Net Outlays by Commodity

Certaines des sommes investies par le gouvernement québécois pourraient par ailleurs être maximisées si elles s'inscrivaient à l'intérieur d'une concertation de la filière, composée des producteurs, de l'industrie et du MAPAQ. Cette filière devrait toutefois manifester une volonté de développer chacun de ses maillons de façon équitable, équilibrée et conséquemment durable. Ainsi, les ressources du MAPAQ devraient s'ajuster en conséquence, en termes de quantité et d'arrimage avec les priorités qui auraient été identifiées par la filière.

La politique bioalimentaire doit :

- Investir dans le développement des céréales à paille et des cultures à fort potentiel pour les régions dites périphériques, notamment :
 - Offrir une aide structurelle supplémentaire s'appuyant sur :
 - un financement d'investissements dans l'amélioration du fonds de terre et l'atteinte de son plein potentiel de productivité;
 - un accès au soutien technique nécessaire et à une aide de transition pour l'établissement de systèmes de production durables;
 - l'exploitation du potentiel de valeur ajoutée qu'offre les régions là où elles se trouvent;
 - de mesures dont les exigences financières ne détériorent pas la situation financière et n'affectent les liquidités
 - Offrir un programme d'aide à la diversification dans d'autres activités connexes afin de compléter les revenus de l'entreprise
- Offrir au secteur des grains des programmes de soutien permettant de pallier les lourdes subventions et la forte protection observées dans les autres pays.

4.7 Question 7

Le gouvernement devrait-il miser davantage sur les entreprises qui ont une perspective de rentabilité et dont les dirigeants montrent une capacité de gestion et des caractéristiques entrepreneuriales? Y aurait-il d'autres critères qui devraient être retenus pour structurer le soutien financier et en établir les priorités?

La FPCCQ comprend que le gouvernement puisse vouloir s'assurer que les investissements ne se font pas en vain et qu'ils sont utilisés à bon escient par les bénéficiaires. Cependant, elle n'est aucunement à l'aise à ce que le soutien soit basé sur des critères arbitraires tels que la capacité de gestion ou les caractéristiques entrepreneuriales. Il est impossible d'accepter que l'attribution des aides soit laissée au libre arbitre d'une tierce partie, qui évaluera le profil des producteurs en se basant sur une grille de critères. Même l'exercice visant à déterminer ces critères nous apparaît bien discutable.

De plus, miser davantage sur les entreprises qui ont une perspective de rentabilité pourrait avoir des impacts non souhaitables en plus d'être, à certains égards, contraire aux attentes sociétales :

- Cela pourrait accélérer le phénomène de la concentration des entreprises et, à la limite, porter atteinte à l'occupation du territoire et au développement régional;
- Cette orientation ne favoriserait possiblement pas l'atteinte de l'objectif d'offrir une plus grande souplesse pour l'implantation de plus petites entreprises en zone agricole, afin de favoriser la diversité de l'agriculture et l'occupation dynamique d'un territoire habité;
- À l'instar du modèle américain, on courrait le risque d'en arriver à la création de deux classes d'entreprises : des petites, à peine rentables et des grandes occupant la quasi-totalité du marché. La FPCCQ ne croit pas que ce soit ce que la société québécoise veut pour son agriculture.

Finalement, il faut bien l'admettre, la FPCCQ ne croit aucunement qu'un producteur puisse œuvrer en agriculture sans avoir la volonté de bien faire les choses et d'atteindre la meilleure rentabilité possible. Compte tenu qu'il y investit ses propres économies, le producteur qui n'y arrive pas prend bien souvent lui-même la décision de quitter la production. Le même principe s'applique pour les institutions qui prêtent le capital nécessaire, une évaluation de la capacité et des risques est effectuée sur une base

continue. L'évaluation de la capacité de gestion et des caractéristiques entrepreneuriales se fait ainsi d'elle-même.

La politique bioalimentaire doit :

- Soutenir les producteurs agricoles, sans déterminer la légitimité du soutien en se basant sur des critères comme la capacité de gestion ou les caractéristiques entrepreneuriales.

4.8 Question 8

Étant donné que 70 % des produits agricoles et de la pêche du Québec sont achetés et valorisés par les entreprises de transformation alimentaire d'ici avant d'atteindre les marchés, ce maillon joue un rôle déterminant dans le développement du secteur bioalimentaire québécois. Quelles conditions devrait-on réunir pour permettre à ces entreprises de maintenir et d'accroître leur place sur les marchés et de faire face à la concurrence étrangère?

Avec l'arrivée de l'usine de trituration de graines oléagineuses, TRT-ETGO, nous concevons que 100 % des grains produits au Québec auraient la capacité d'être transformés localement. La production de 600 000 tonnes de fèves de soya devait par le passé être très majoritairement exportée, ce qui a changé de façon drastique avec l'arrivée de ce nouveau débouché. De plus, ce que nous observons est un déplacement de l'offre vers certaines petites niches de marché qui transforment les grains locaux en produits de consommation humaine. Le volume demeure très marginal mais ces initiatives offrent des possibilités de diversification et de valeur ajoutée pour certaines régions ou certaines entreprises.

Malgré cette capacité à transformer localement les grains produits, le Québec demeure un vaste ensemble géographique avec des particularités régionales très fortes. Nous observons par exemple qu'une bonne proportion du maïs du sud-ouest de Montréal est exportée vers l'Ontario et les États-Unis compte tenu des marchés et des prix qu'on y retrouve. La transformation industrielle du maïs a créé une nouvelle dynamique dans ces régions qui a complètement bouleversé le mouvement des grains. Il est dommage que cette transformation industrielle n'ait pu s'installer ici au Québec afin de profiter de la valeur ajoutée et de la transformation locale mais aussi afin de bonifier l'accès à des sous-produits ou ingrédients alimentaires pouvant être utilisés par le secteur animal. Cet

accès local à des produits qui font maintenant partie intégrante des stratégies d'alimentation des élevages partout aux États-Unis et en Ontario n'est certainement pas à négliger.

Pour cette raison, la FPCCQ croit que le secteur des grains du Québec n'a pas le choix de s'adapter aux nouvelles réalités. Le fait de ne pas suivre le type de développement observé du côté des plus proches compétiteurs (Ontario, États-Unis) fait en sorte que nous perdons toujours un peu plus de notre compétitivité et de notre flexibilité. Ceci est vrai pour le secteur des grains mais aussi pour le secteur de l'élevage.

Pour le secteur des grains, ces débouchés industriels et le marché de la consommation humaine demeurent pour l'instant marginaux (moins de 10 %), mais ils permettent tout de même d'améliorer la stratégie de gestion des risques des producteurs. En diversifiant les acheteurs et les marchés, les risques sont moins importants. Tant on ne peut compter que sur les principaux acheteurs de produits de masse, tant on ne peut se limiter qu'aux marchés de niche.

La FPCCQ considère que jusqu'à maintenant, les grains québécois sont très peu valorisés et que le Québec, par rapport à d'autres endroits dans le monde, prend malheureusement du retard quant au potentiel de diversification de leur utilisation. Un environnement semblable à celui des compétiteurs est donc primordial et il est impératif que le secteur adopte les nouvelles tendances de valorisation et adhère aux nouvelles initiatives de plain-pied. Une stratégie devient nécessaire pour s'en assurer et afin de veiller à y développer une expertise diversifiée.

Une autre problématique importante est à signaler en matière de transformation locale des grains. La structure et la taille des acteurs dans la mise en marché des grains ayant beaucoup évolué au cours des dernières années, nous observons des phénomènes qui font en sorte que le grain québécois est exporté alors que le même type de grain est importé en cours d'année. Comme on peut le voir ici, la transformation locale implique aussi la question d'efficacité des réseaux d'approvisionnement et indirectement des coûts d'approvisionnement.

Nous croyons que de bons outils de circulation de l'information, à l'instar de celui que la FPCCQ développe présentement avec le *Règlement sur la transmission des renseignements* mais aussi d'autres qui pourraient émaner du *Groupe de concertation*

du secteur des grains, et des actions concertées pourraient permettre une utilisation plus efficace des grains locaux dans la transformation.

Finalement, comme dernier point, il est primordial de rappeler que la LMPAA permet aux producteurs, avec la panoplie d'outils disponibles dans le cadre du plan conjoint, de prendre la place qui leur revient dans les systèmes de mise en marché et l'offre de produits de qualité. Ce qui n'est pas à négliger dans le succès de la transformation locale.

Nous l'avons dit précédemment, les producteurs de grains doivent avoir les bons outils en poche pour être compétitifs puisqu'ils sont à la base de la chaîne de valeur. De plus, la FPCCQ croit que la façon de transformer les grains au Québec a aussi une incidence sur la productivité des filières en aval comme celle de l'élevage. Il n'en demeure pas moins que les enjeux de développement des producteurs de grains dépendent des orientations et des projets de développement de plusieurs utilisateurs en aval qui sont très diversifiés. Les producteurs de grains sont aussi dépendants de la santé et de la compétitivité de ces acteurs en aval.

La politique bioalimentaire doit :

- Prévoir une stratégie de la valorisation des grains et de diversification de leurs utilisations;
- Offrir aux transformateurs des environnements semblables à ceux de leurs concurrents et s'assurer qu'ils soient compétitifs;
- Reconnaître le rôle central que peut jouer la LMPAA et le plan conjoint dans le développement d'une transformation locale forte et efficace;
- Donner un rôle de leadership au MAPAQ afin qu'il s'assure du succès du groupe de concertation en responsabilisant les différents acteurs quant à l'efficacité de l'approvisionnement auprès des transformateurs.

4.9 Question 9

Que devrait prioriser le gouvernement pour assurer aux entreprises du secteur une offre de formation leur permettant de disposer du savoir-faire et des ressources humaines nécessaires pour faire face aux enjeux de demain? Cette offre devrait-elle être organisée différemment? Comment favoriser une meilleure synergie entre les diverses institutions?

La FPCCQ appuie la position de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Dans un environnement en constante évolution, les productrices et les producteurs agricoles ainsi que leur main-d'œuvre doivent disposer d'une solide formation initiale ainsi qu'une offre de formation continue afin de renouveler leurs pratiques de production et de gestion.

Concernant la formation initiale, le programme d'étude technique en *Gestion et technologies d'entreprise agricole* vient d'être révisé. Ce programme est tout à fait adapté à la réalité des futurs producteurs agricoles. Les efforts de valorisation de la formation ainsi que les incitatifs mis en place doivent donc converger vers cet objectif. En ce sens, nous croyons qu'il serait pertinent de bonifier le montant accordé dans la subvention de niveau 1 du programme d'appui financier à la relève agricole de La Financière agricole du Québec.

De plus, il faut reconnaître aux personnes qui ont grandi sur les fermes, des compétences acquises par l'expérience afin de les stimuler à compléter leur parcours de formation. Plusieurs travaux ont permis de développer des approches de reconnaissance des acquis et des expériences, mais peu de personnes du milieu agricole s'en prévalent jusqu'à maintenant. C'est pourquoi nous croyons qu'un vaste plan d'action devrait être mis en œuvre pour promouvoir la reconnaissance des acquis et des compétences et pour assurer l'organisation de la formation manquante.

Pour ce qui est d'assurer une réponse efficace aux besoins de formation continue, le secteur agricole a l'opportunité de compter depuis plusieurs années sur le Plan de soutien en formation agricole (PSFA). Ce mécanisme de concertation, qui existe depuis 30 ans, permet de répondre à la réalité et aux enjeux propres au secteur agricole. Concrètement, le PSFA permet de favoriser une concertation entre les partenaires de la formation au sein de 14 Collectifs régionaux en formation agricole. Ceux-ci déterminent

les besoins et organisent des activités de perfectionnement pour les producteurs agricoles et leur main-d'œuvre. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) contribuent financièrement à ce mécanisme. Encore aujourd'hui, ce dispositif apparaît comme le meilleur moyen pour rehausser le niveau de compétences afin de faire face à l'évolution rapide des connaissances et des techniques en agriculture. Il est donc indispensable que le soutien soit maintenu et accru pour répondre aux nouveaux besoins.

Une autre initiative porteuse pour la formation continue est certainement le développement de normes professionnelles et de programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) dans les métiers. Depuis plusieurs années, Agri-carrières a réalisé plusieurs travaux pour développer des PAMT pour les métiers d'ouvriers laitier, porcine et en serre, trois domaines offrant des emplois à l'année et nécessitant du personnel qualifié. Cette nouvelle formule de développement des compétences par compagnonnage (employeur-employé) est encadrée par Emploi Québec et donne droit à un certificat de qualification professionnelle. La réponse enthousiaste des entreprises agricoles au PAMT démontre que c'est une formule qui s'adapte bien à la réalité des entreprises agricoles. Il faut poursuivre l'appui au développement de nouvelles normes professionnelles en fonction des besoins.

Un dernier élément à prioriser pour adapter la formation aux besoins est la mise en place de comités école-entreprise dans les établissements de formation professionnelle et technique qui offrent des programmes de formation agricole. Il ne s'agit pas ici d'intégrer des représentants des associations de producteurs dans les conseils d'établissement des institutions de formation, cette possibilité existe déjà. Il s'agit plutôt de créer un comité école-entreprise associé au département des programmes de formation agricole. En plus d'aider à la promotion de la formation et au recrutement des clientèles, le comité pourrait contribuer à identifier des fermes de stage pour les étudiants, mais pourrait aussi soutenir l'école dans les moyens d'apprentissage, le prêt d'équipement, etc. Il nous apparaît que la responsabilité de la mise en œuvre de ces comités devrait relever des écoles elles-mêmes.

Depuis quelques années, certains problèmes persistent concernant l'accès à des formations sur mesure, notamment celles dispensées par l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA). Par exemple, les participants des régions éloignées doivent, la

plupart du temps, déboursent des coûts plus élevés à cause de la distance que doit parcourir un formateur, mais aussi en raison de l'expertise très pointue détenue par l'établissement de formation. Cette situation nuit à la possibilité d'organiser de la formation continue spécialisée. La formation de formateurs et un fonds spécial pour assurer l'accessibilité et l'équité des coûts sont des solutions qui peuvent être mises de l'avant pour régler cette difficulté.

Concernant l'accessibilité de la formation initiale en agriculture, rappelons qu'une révision du programme d'études techniques en *Gestion et exploitation d'une entreprise agricole* ainsi que des programmes d'études professionnelles en agriculture, a récemment été effectuée en vue de les adapter à l'évolution des besoins du secteur. Présentement, il faut reconnaître que plusieurs institutions d'enseignement sont en difficultés de recrutement, ce qui menace le maintien des programmes. Le MELS est présentement en processus d'évaluation. Il nous apparaît essentiel de considérer les particularités du secteur agricole en consultant le milieu du travail et utilisant les lieux de concertation existants afin de trouver des solutions permettant d'assurer l'accessibilité des programmes en agriculture.

L'utilisation des lieux de concertation existants en agriculture est le meilleur moyen de favoriser une meilleure synergie entre les institutions. Sur le plan régional, les Collectifs régionaux en formation agricole jouent un rôle important en mobilisant les principaux acteurs du milieu et les institutions d'enseignement pour répondre aux objectifs du PSFA. Cette concertation permet entre autres de développer une offre de formation adaptée aux besoins de la clientèle agricole et favorise un lien entre la formation de base et la formation continue.

Sur le plan national, la *Table de concertation sur la formation agricole* regroupe, depuis 2004, les représentants des établissements de tous les niveaux d'enseignement (secondaire, collégial, universitaire), les ministères concernés (MELS, MAPAQ, CPMT) ainsi que les représentants du marché du travail (UPA, Agri-Carières, Horticompetences). Cette Table a pour objet de favoriser une synergie entre le milieu du travail et de l'éducation afin d'améliorer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail. Pour atteindre les objectifs de son nouveau plan d'action concerté 2011-2014, la Table aura davantage besoin d'aide financière du gouvernement. Ses travaux porteront sur la valorisation de la formation et des métiers, la veille sectorielle et la qualification de la main-d'œuvre. »

La politique bioalimentaire doit :

- Offrir une formation adaptée aux besoins;
- S'assurer que la formation soit accessible;
- Prévoir une concertation du milieu.

4.10 Question 10

Le respect des normes environnementales est une condition préalable au développement du secteur bioalimentaire. Devrait-on fixer des exigences plus élevées à cet égard dans l'attribution de l'aide financière destinée aux entreprises? Avez-vous des suggestions quant à ces exigences?

La FPCCQ considère que le Québec doit avoir une politique et une approche en matière d'alimentation qui se base sur des principes rigoureux, sensés et équitables. En ce sens, nous devons offrir à la population québécoise des aliments importés qui sont soumis aux mêmes exigences sanitaires, environnementales et sociales que les aliments produits localement. Dans le cas contraire, non seulement cela placerait les producteurs dans une position économique très désavantageuse sinon intenable, mais en plus le Québec pourrait générer une image de société irresponsable et inconséquente en important des produits de l'étranger qui ne respectent pas ses propres principes. Pour être conséquent, il faudrait appliquer la réciprocité des normes aux produits importés en leur imposant le respect de nos exigences. Le gouvernement québécois devrait donc revendiquer auprès du gouvernement canadien la mise en place d'un *Bureau fédéral à la réciprocité des normes pour les produits importés*.

L'ensemble des mesures réglementaires fait peser un lourd fardeau sur les épaules des producteurs de grains en leur retirant des superficies cultivables et en réglementant leur régie de cultures. Il représente de plus une charge sur le plan économique pour les agriculteurs car les mesures coercitives sont trop souvent accompagnées d'un soutien nettement insuffisant, parfois dérisoire. L'aspect le plus déplorable de l'approche réglementaire adoptée par le gouvernement du Québec est sûrement le manque de confiance que celui-ci exprime à l'endroit des agriculteurs. Ces derniers s'en trouvent donc brimés et regrettent que les autorités n'aient pas au moins tenté la voie de la collaboration.

La FPCCQ, à la base, souhaite un revirement dans l'approche globale du gouvernement sur l'enjeu de l'agroenvironnement afin qu'elle puisse se fonder sur des principes d'équité et d'engagement à long terme. Cette nouvelle approche privilégierait des mesures incitatives plutôt que coercitives et engloberait les considérations suivantes :

- Elle se fonde sur la science plutôt que sur les intérêts politiques;
- Elle présente un engagement à long terme en utilisant les ententes contractuelles entre l'État et le producteur, ententes qui comprennent le partage des coûts d'établissement des pratiques agroenvironnementales (partage des coûts) et les paiements incitatifs au maintien de ces pratiques (paiements incitatifs);
- Elle valorise les familles agricoles;
- Elle encourage l'occupation du territoire;
- Elle est conforme aux engagements financiers gouvernementaux en agroenvironnement et elle assure l'accessibilité aux programmes de façon rétroactive;
- L'approche réglementaire, ou coercitive, quant à elle, n'est réservée que pour le contrôle de la pollution ponctuelle, mais elle n'est pas utilisée pour la réduction de la pollution agricole diffuse.

La FPCCQ a également adopté certaines autres positions :

Eau

- Une nouvelle politique agroenvironnementale québécoise privilégie les pratiques limitant le transport des matières polluantes au cours d'eau plutôt que la réduction à la source;
- La science seule doit déterminer les dimensions des bandes riveraines, et non les débats politiques dans les institutions municipales. Ainsi, il n'est pas pertinent de déterminer les dimensions des bandes riveraines sur une base réglementaire (Règlement sur les exploitations agricoles - REA);
- Le MDDEP, pour sa part, a la responsabilité prioritaire d'assurer un suivi ponctuel des données de pollution des cours d'eau;
- Il est inapproprié de réglementer la fertilisation des sols puisque les Grilles de référence en fertilisation du CRAAQ encadrent celle-ci adéquatement quant aux facteurs environnementaux;

- Le REA doit régir prioritairement les événements de pollution ponctuelle, la pollution diffuse relevant, elle, d'une politique agroenvironnementale constructive basé sur des mesures incitatives.

Sols

- Le gouvernement doit reconnaître au MAPAQ la responsabilité de la mise en place de programmes incitatifs fonctionnant sur la base d'ententes contractuelles entre l'État et le producteur. Le MDDEP, quant à lui, doit prioritairement assurer le suivi de l'érosion hydrique et éolienne des sols.

Air

- Les priorités au regard des GES sont la détermination du bilan global net des GES du secteur des cultures commerciales, par des études scientifiques neutres, et la mise en place d'un programme de crédit de carbone efficace pour les producteurs.

Biodiversité

- Les biotechnologies, comme les OGM, doivent demeurer accessibles aux producteurs de cultures commerciales du Québec comme elles le sont pour leurs concurrents de l'Amérique du Nord. Si la société en décidait autrement, toute règle de limitation de l'incidence des OGM, comme l'étiquetage obligatoire, serait inacceptable tant que les producteurs n'auraient pas l'assurance de ne pas en faire les frais.

Politiques publiques

- Les rotations de cultures constituent avant tout un enjeu de nature agronomique et économique;
- La FPPCQ rejette l'approche réglementaire pour gérer les systèmes de rotation de cultures au Québec;
- Les autorités gouvernementales doivent se concentrer sur la recherche et le développement en deux volets : la recherche agronomique pour étudier le potentiel des nouvelles cultures et le développement des marchés pour ces nouvelles cultures;
- Les études et les recherches sur les rotations de cultures et sur l'agroenvironnement doivent être confiées à des groupes de recherche scientifique neutres, de préférence aux groupes universitaires;

- Les autorités gouvernementales doivent d'abord reconnaître les progrès accomplis par les producteurs;
- Le gouvernement du Québec doit clarifier la mission et les rôles du MAPAQ et du MDDEP;
- Le gouvernement doit reconnaître le MAPAQ comme le maître d'œuvre de sa politique agroenvironnementale;
- Pour sa part, le MDDEP doit assumer deux responsabilités principales : la coercition sur les événements de pollution agricole ponctuelle et le suivi d'indicateurs primordiaux à une bonne gestion agroenvironnementale (le bilan des ventes des pesticides, l'incidence des pesticides dans l'eau en milieu agricole, le bilan phosphore, un indicateur toxicologique des pesticides et un indicateur à développer sur l'érosion éolienne et hydrique des sols.

Il est recommandé que le Québec se dote d'une politique agroenvironnementale qui se fonderait sur les engagements à long terme entre le gouvernement et les producteurs sous la forme de contrat distinct pour chaque ferme participante. Ces contrats prévoiraient des actions agroenvironnementales concrètes des producteurs en retour de quoi le gouvernement accompagnerait ceux-ci par de l'aide financière et technique adéquates.

Il est également recommandé d'inscrire la politique agroenvironnementale dans un cadre législatif à long terme, avec une enveloppe budgétaire fermée et pour une période de temps précise.

La politique bioalimentaire doit :

- Favoriser les mesures incitatives plutôt que coercitives, notamment par des engagements à long terme avec les producteurs;
- Appliquer ces mesures dans un souci de collaboration avec les producteurs, et non de confrontation;
- Respecter les engagements financiers.

4.11 Question 11

La politique prévoit la mise en place d'un fonds qui facilitera la réalisation d'initiatives de développement jugées inédites et porteuses pour l'avenir du secteur. Ces initiatives constitueraient des bancs d'essai pour des activités ou des projets qui pourront éventuellement être mis en œuvre à une plus large échelle. Partagez-vous l'idée que ce fonds pourrait, au regard de la politique, jouer un rôle catalyseur en favorisant l'adoption de nouvelles façons de faire et contribuer à la faire évoluer au fil du temps?

La FPCCQ souscrit à cette initiative, dans la mesure où le secteur agricole retire la part qui lui revient, que les sommes disponibles soient constituées « d'argent neuf » et, surtout, sans qu'il ne soit fait aucune ponction dans le budget du MAPAQ dévolu aux programmes réguliers. Le MAPAQ doit revendiquer des budgets additionnels s'il veut mettre en œuvre l'ensemble des éléments de la future politique agricole.

La politique bioalimentaire doit :

- S'assurer que le fonds dédié à la réalisation d'initiatives de développement soit constitué à partir de budgets additionnels

4.12 Question 12

Selon vous, le cadre législatif actuel favorise-t-il un environnement d'affaires propice à l'essor du secteur bioalimentaire? Des ajustements devraient-ils y être apportés pour la mise en œuvre du projet de politique? Certaines lois devraient-elles être modifiées en priorité? Quelle serait la nature des changements à privilégier?

La FPCCQ croit effectivement que la LMPAA offre toute la souplesse qu'il faut à cet égard. Elle est un catalyseur nécessaire pour s'assurer que le marché soit fonctionnel, c'est-à-dire qu'il permette, à court, moyen et long termes, de minimiser les coûts de production pour les deux parties, de maximiser la valeur du produit et d'offrir une part de cette valeur à chacun, de façon à assurer la pérennité de l'offre et de la demande.

Le secteur des grains du Québec doit faire face à plusieurs enjeux relatifs aux marchés. La concentration des acheteurs et des utilisateurs, la segmentation des marchés et la gestion de la qualité des denrées sont au nombre des principaux défis à relever qui nécessitent inévitablement un effort collectif. La mise en vente en commun du blé

destiné à la consommation humaine est probablement l'expérience la plus marquante à cet égard. En 1996, l'industrie avait défini le besoin d'améliorer la qualité générale et l'uniformité de la qualité des lots vendus aux minoteries. Le projet, initialement sur une base volontaire, était voué à l'échec faute de s'entendre sur la mise en place d'une formule de prix afin de partager les revenus de cette valeur ajoutée. Il a pu naître en 2005 dans le cadre de la LMPAA et du Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales.

Depuis 2005, le Règlement sur la mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine permet de gérer le blé panifiable du Québec sur une base globale et conséquemment de maximiser la valeur sur les différents marchés. Sans l'existence de la LMPAA, il aurait été impossible d'atteindre cet objectif déterminé par la filière du secteur des grains. Pour ce qui est des autres grains, la LMPAA joue un rôle fondamental dans le bon fonctionnement des marchés. La concentration des achats et la segmentation des marchés font que l'information, qui est à la base de tout marché, circule beaucoup moins bien. La LMPAA offre ainsi la possibilité aux producteurs de grains du Québec de mettre en place un règlement permettant de créer un système de cueillette et de diffusion d'information accessible à tous. Ces informations (quantités contractées, prix et critères de qualité des grains) sont incontournables pour que chacun puisse prendre une décision éclairée et efficace quant à sa mise en marché individuelle.

Malgré ces efforts visant à donner au marché tout son potentiel de transparence et d'efficacité, le marché des grains demeure très imparfait alors qu'il est impossible d'avoir accès, sur une base régulière, à de l'information sur les grains importés et les grains exportés et/ou les inventaires. Ce qui nuit grandement à la mise en marché ordonnée et efficace car les besoins totaux et l'offre totale du moment ne peuvent être mesurés. La FPCCQ croit qu'il faut absolument mettre en place des outils réglementaires quant à l'accès à l'information, qui permettraient au marché de fonctionner convenablement.

Il est clair que l'accès à l'information est un enjeu de taille au sein de l'industrie des grains. Pourtant, les tentatives de renforcer la circulation de l'information de façon volontaire se sont avérées un échec. Au début des années 2000, un projet de réseau de partage d'information sur la qualité des grains du Québec n'a jamais pu voir le jour par l'absence de coopération des utilisateurs et acheteurs de grains. Il en a été de même en 2009 pour un projet, réalisé par l'Université de Guelph, d'enquête sur le prix des

intrants : les fournisseurs du Québec ont refusé catégoriquement d'y participer, encouragés par leur association.

Bien qu'imparfaite, la LMPAA est probablement la voie la plus efficace pour favoriser une meilleure circulation de l'information touchant les marchés. Cette circulation de l'information devrait également s'élargir aux données relatives aux importations, aux exportations et aux inventaires.

Finalement, compte tenu qu'un environnement d'affaires propice à l'essor du secteur bioalimentaire repose en grande partie sur la transparence et le bon fonctionnement des marchés qui le compose, la FPCCQ demande au gouvernement québécois de mettre des mesures en place afin de permettre un marché des intrants transparents et compétitifs. Cet objectif ne pourra être atteint qu'avec la mise en place d'une stratégie d'action sur l'implantation d'un système efficace et indépendant de recueil et de diffusion d'information sur les marchés nord-américains et locaux des intrants, et la possibilité de réglementer l'accès à l'information.

La politique bioalimentaire doit :

- Reconnaître le rôle central que peut jouer la LMPAA et le plan conjoint dans le développement d'un environnement d'affaires propice à l'essor du secteur bioalimentaire;
- Développer une réglementation au sein même de la LMPAA permettant une meilleure circulation de l'information sur tout ce qui touche la mise en marché des produits agricoles incluant les données relatives aux importations, aux exportations et aux inventaires;
- Mettre en place une stratégie d'action sur l'implantation d'un système efficace et indépendant de recueil et de diffusion d'information sur les marchés nord-américains et locaux des intrants, et la possibilité de réglementer l'accès à l'information.

4.13 Question 13

Tout en maintenant l'objectif de protéger le territoire agricole québécois, est-il souhaitable de faire preuve d'une plus grande souplesse pour l'implantation de plus petites entreprises en zone agricole, de manière à favoriser la diversité de l'agriculture et l'occupation dynamique d'un territoire habité?

La FPCCQ partage ici la position de l'UPA.

La protection du territoire et des activités agricoles demeure pour nous une des pierres d'assise du modèle agricole québécois. Le gouvernement doit s'assurer que ce patrimoine collectif sera préservé et transmis aux générations futures. Plus particulièrement, en milieu périurbain, il doit se donner une vision globale pour favoriser une utilisation optimale de la zone agricole et ainsi répondre à la forte demande sociale pour le maintien et le développement d'une agriculture de proximité.

Ne perdons surtout pas de vue que :

- La part des terres agricoles à haut potentiel (classes 1, 2, et 3) compte à peine 25 % à 30 % du total des superficies zonées agricoles;
- Les meilleures terres agricoles se situent dans la partie la plus densément peuplée du Québec. Elles sont donc fortement convoitées à des fins autres qu'agricoles;
- Le territoire agricole ne constitue que 2 % de la superficie du Québec;
- L'agriculture québécoise est nordique;
- Enfin, une portion importante du territoire agricole protégé est constitué de forêts offrant à leurs propriétaires d'intéressantes possibilités de diversification de leurs activités (production sylvicole, production de sirop d'érable, agroforesterie, production à des fins énergétiques), tout en offrant à la société un éventail précieux de biens et services environnementaux.

Jusqu'à maintenant, en plus de protéger une ressource aussi fragile qu'incontournable pour la survie des populations, la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles représente, pour les municipalités du Québec, un outil de cohésion leur garantissant un cadre de développement harmonieux. Le développement résidentiel n'a jamais été freiné par la Loi; il a surtout été orienté de façon plus réfléchie et respectueuse de la ressource sol.

Cela dit, l'UPA est ouverte à permettre le morcellement des terres à des fins agricoles uniquement, pour favoriser notamment la relève, la diversification et la consolidation de l'agriculture.

L'UPA croit aussi que les Plans de développement de la zone agricole sont des outils prometteurs dans la mesure où ils visent le développement de l'agriculture et qu'ils sont élaborés en concertation avec le milieu agricole.

La politique bioalimentaire doit :

- S'assurer que le territoire agricole soit préservé et transmis aux générations futures.

4.14 Question 14

Avec la mise en marché collective de leurs produits, les producteurs agricoles et les pêcheurs visent à obtenir de meilleurs revenus du marché. Devrait-on assurer plus de transparence dans l'administration de ces mécanismes? Comment favoriser davantage l'établissement de partenariats d'affaires pour permettre de mieux répondre aux besoins en constante évolution des consommateurs?

Ici aussi, la FPCCQ ne peut qu'être en accord avec la position de l'UPA.

Les plans conjoints sont là pour rétablir un rapport de force entre les producteurs et les acheteurs. La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), quant à elle, est là pour surveiller leur application et tenir compte de l'intérêt public.

La FPCCQ est d'avis que la LMPAA ainsi que la RMAAQ offrent toute la transparence nécessaire à l'administration des mécanismes de mise en marché collective.

Qu'il suffise pour s'en convaincre de rappeler l'essentiel du rôle de la RMAAQ à l'égard des plans conjoints de mise en marché ainsi qu'on peut le retrouver sur son site Web⁵ :

- Veiller à la mise en place du plan conjoint ;

⁵ RMAAQ, [<http://www.rmaa.qc.ca/index.php?id=21>] (Consulté le 20 octobre 2010).

- Approuver les règlements pris par l'organisme qui administre le plan et par les producteurs ou les pêcheurs réunis en assemblée générale (la RMAAQ peut vérifier de la façon qu'elle juge appropriée l'opinion des producteurs sur ces règlements);
- Surveiller l'application du plan et des règlements;
- Homologuer les conventions intervenues entre l'organisme qui administre le plan et les personnes intéressées à la mise en marché;
- Régler et arbitrer les litiges qui surviennent dans le cadre de l'application de ces plans, d'un règlement ou d'une convention;
- Exercer son mandat en tenant compte de l'intérêt des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

Quant aux offices de mise en marché, leurs états financiers sont présentés à l'assemblée générale des producteurs pour approbation et sont ensuite transmis à la RMAAQ. Les intérêts commerciaux des administrateurs des offices sont divulgués à la RMAAQ et sont, au besoin ou sur demande, analysés par celle-ci.

L'ensemble des offices est par ailleurs soumis à une évaluation périodique tous les cinq ans pouvant être ramenée à 3-4 ans afin de permettre à la RMAAQ d'effectuer un suivi rapproché des règles de gouvernance ainsi que de l'administration des mécanismes et règles de mise en marché. Lors de ces évaluations, les offices doivent rendre compte de leurs interventions sur les marchés, et les personnes intéressées à la mise en marché du produit visé peuvent, à cette occasion, présenter leurs observations. Au demeurant, les assemblées des offices sont ouvertes à tous : n'importe qui peut y assister, même les acheteurs. Peut-on être plus transparent?

La RMAAQ doit homologuer tous les règlements adoptés par les offices de mise en marché. Pour ce faire, elle s'assure de leur conformité au plan légal, elle en révisé le libellé et vérifie que les producteurs concernés ont été adéquatement consultés.

On notera également qu'il y a beaucoup de transparence au sein même des conventions de mises en marché. Il s'y trouve en effet des comités bipartites (producteurs-transformateurs) auxquels siègent également des représentants du MAPAQ.

Être plus transparent nous apparaît pratiquement impossible. L'UPA est même de ceux qui ont réclamé au bénéfice de la RMAAQ qu'elle puisse compter sur davantage de

ressources financières, techniques et juridiques adéquates pour réaliser sa mission première : assurer une mise en marché efficace et ordonnée.

Finalement, la FPCCQ est d'avis que ce que nous demandons aux offices de mise en marché, soit la transparence dans l'administration des mécanismes de mise en marché, n'est jamais exigé aux autres agents en aval. Qui est informé des stratégies commerciales des acheteurs? Qui voit leurs états financiers mis à part leurs actionnaires? Poser les questions, c'est y répondre. Et on ne semble pas s'en offusquer, on va même jusqu'à considérer ça normal. On ne peut que constater que dans toute la chaîne, la transparence est l'apanage des offices de mise en marché.

La politique bioalimentaire doit :

- Reconnaître que la LMPAA favorise et oblige toute la transparence possible;
- Instaurer des mesures favorisant une concertation plus efficace des différents acteurs de la chaîne de valeur et une plus grande transparence à tous les niveaux de cette dernière.

4.15 Question 15

Devrait-on offrir l'occasion aux producteurs agricoles de s'exprimer sur le maintien de l'accréditation d'une seule organisation pour représenter leurs intérêts professionnels?

La FPCCQ fait sienne la position de l'UPA.

D'emblée, il importe de rappeler que les producteurs ont toujours l'occasion de s'exprimer sur le maintien de leur accréditation syndicale notamment par le biais de leur adhésion à l'UPA ou à un autre syndicat agricole. À cet égard, il n'y a pas lieu de modifier la Loi.

Cela dit, il convient également de rappeler d'autres principes fondamentaux applicables au syndicalisme en général :

- Un seul syndicat accrédité pour représenter un seul groupe homogène d'individus bénéficiant des retombées des actions dudit syndicat, jumelé à la formule Rand est, non pas l'exception, mais la règle dans le syndicalisme au Québec.

- L'appui à un syndicat se mesure par son niveau de membership et la signature d'une carte de membre à cet égard.
- Le caractère représentatif d'un syndicat est fondé si celui-ci représente plus de 50 % des personnes visées.

Pour avoir son accréditation, l'UPA doit démontrer qu'elle est représentative de la majorité des producteurs. Tous les deux ans (articles 20 et 22 de la Loi sur les producteurs agricoles [LPA]), la RMAAQ peut la lui retirer s'il est démontré qu'elle n'est plus représentative des producteurs. L'UPA, pour utiliser des termes bien connus du syndicalisme, se retrouve « en ballottage » tous les deux ans, soit à une fréquence beaucoup plus grande que ce que l'on observe dans le monde du travail.

Dans le cas de l'UPA, le niveau de membership s'établit à 95 % (40 249 membres), un membership qui n'est en rien obligatoire, mais pleinement volontaire, il importe de le préciser. Celui-ci est par ailleurs régulièrement renouvelé lors d'un démarrage d'entreprise, d'un changement de raison sociale, d'une incorporation, d'un transfert de ferme, de l'ajout d'un actionnaire, etc. Chaque année, entre 2 500 et 4 000 producteurs signent une carte de membre, expression même de la démocratie syndicale dans le cadre législatif québécois et canadien.

L'UPA n'est pas contre le pluralisme syndical, qui est d'ailleurs une réalité dans l'agriculture québécoise, mais défendra toujours farouchement le principe d'une seule association accréditée, quelle qu'elle soit, pour représenter tous les agriculteurs et négocier en leur nom. C'est là la règle de base du syndicalisme au Québec, tous secteurs confondus.

Actuellement, les agriculteurs de par le monde s'appauvrissent, faute d'être représentés et défendus adéquatement vis-à-vis des acheteurs qui traversent les frontières au gré des profits à réaliser. Les 30 000 fermes familiales du Québec n'échappent pas à cette conjoncture; elles ont besoin d'une seule association suffisamment forte pour maintenir leur rapport de force et protéger le modèle agricole cher à tous les Québécois.

Enfin, il appartient aux producteurs agricoles — et aux producteurs agricoles seulement — de se prononcer sur le syndicat qui doit les représenter, eux seuls sont concernés par cette accréditation. Faire autrement équivaldrait à demander au patron d'une entreprise de se prononcer sur le choix de l'accréditation du syndicat qui évolue dans celle-ci ou au

gouvernement de choisir le syndicat qui représentera les employés de sa fonction publique. Cette question ne saurait être posée à d'autres qu'aux agriculteurs.

La FPCCQ tient à ajouter que l'expérience vécue ailleurs permet de croire que le regroupement des producteurs en une seule organisation les représentant est plus avantageux. Les producteurs ontariens étaient auparavant tous séparés en diverses organisations : maïs, soya et blé. Il y a quelques années, les producteurs ont pris la décision de se regrouper en une seule organisation, croyant fermement qu'il valait mieux unir leurs forces.

La politique bioalimentaire doit :

- Maintenir une seule organisation pour représenter les producteurs.

4.16 Question 16

Comment s'assurer que la concertation des partenaires du secteur bioalimentaire s'établisse dans une perspective d'affaires au sein même de l'industrie, et qu'elle soit un catalyseur pour la mise en œuvre du projet de politique bioalimentaire?

La FPCCQ considère qu'il y a déjà de très bons moyens en place. La LMPAA permet d'entretenir des relations d'affaires avec les divers acteurs de la filière et ce, en offrant une certaine souplesse. La négociation de conventions, qui s'inscrivent dans cette loi, en sont de bons exemples. Elle offre des outils incontournables dans certains projets d'affaires.

Dans le secteur des grains, plusieurs outils sont utilisés, à des niveaux différents. Il y a, par exemple, un règlement et une convention dans la mise en marché du blé de consommation humaine, qui permettent de répondre à un besoin d'uniformiser la qualité, exprimé par l'ensemble de l'industrie, qui n'aurait pu se réaliser par une simple approche concertée.

Il y a également une convention de production et de mise en marché des semences, qui prévoit un encadrement des contrats d'affaires, sans toutefois gérer le produit. Cet encadrement permet de sécuriser les producteurs, les encourageant à s'impliquer dans

la production et ainsi procurer aussi un avantage aux acheteurs par une sécurité d'approvisionnement.

Finalement, il y a un règlement visant le recueil de renseignements sur les transactions de ventes de grains. Ce dernier permet aux producteurs d'être mieux outillés dans leurs relations d'affaires avec les acheteurs, sans pour autant aller aussi loin que de prendre en charge la vente d'un produit. Mais pour être performant, cet outil devait être obligatoire et donc encadré par la LMPAA.

Un autre moyen, qui évoluera en marge des relations qui s'établissent par l'intermédiaire de la LMPAA, est le *Groupe de concertation du secteur des grains*. Il permettra d'élaborer des actions et interventions concertées et d'autres qui agiront directement ou indirectement au niveau des relations d'affaires individuelles. Dans ce dernier cas, le groupe élaborerait des outils qui permettront aux producteurs de prendre de meilleures décisions dans leurs choix de production et de mise en marché. Le MAPAQ devra y jouer un rôle de leadership afin de s'assurer que la concertation fonctionne bien.

Parmi les outils qui se mettent présentement en place, il faut noter la réalisation d'un plan de développement sectoriel pour l'ensemble du secteur des grains, avec un certain focus sur les problématiques régionales, et la création d'un réseau d'innovation, qui concertera les chercheurs et l'industrie, afin d'augmenter la capacité et l'efficacité de la recherche et du transfert technologique selon la vision et les priorités qui émaneront du plan de développement sectoriel.

La politique bioalimentaire doit :

- Considérer que la LMPAA permet le développement de relation d'affaires au sein de la filière;
- S'assurer que le MAPAQ joue un rôle de leadership au sein du groupe de concertation.

5 CONCLUSION

En guise de conclusion, la FPCCQ reprend ses recommandations, livrées pour chacune des questions du Livre vert. Celles-ci résument les réflexions et idées de la FPCCQ quant à la future politique bioalimentaire.

Capacité de saisir les occasions d'affaires

- Reconnaître la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (LMPAA) comme étant un outil permettant de saisir les occasions d'affaires et surtout de les rendre durables;
- Donner un rôle de leadership au MAPAQ afin qu'il s'assure du succès du Groupe de concertation du secteur des grains en responsabilisant les différents acteurs quant à la circulation de l'information et leur rôle, et en validant la qualité et la durabilité des orientations et actions mises de l'avant;
- Reconnaître la durabilité et la rentabilité du secteur des grains comme étant un facteur limitatif du succès à répondre aux différentes occasions d'affaires des différentes filières et intervenir en conséquence, notamment :
 - Prioriser la recherche et l'amélioration des systèmes culturaux
 - Investir solidement dans la recherche;
 - Indexer annuellement le budget du CÉROM;
 - Axer sur les particularités régionales;
 - Favoriser le développement des nouvelles cultures dont celles destinées aux débouchés industriels;
 - Introduire ces nouvelles cultures dans les programmes de sécurité du revenu;
 - Offrir des programmes de sécurité du revenu qui vont pallier les lourdes subventions des pays exportateurs et la forte protection offerte à leurs producteurs de grains.

Vision plaçant le produit au cœur de la politique

- Placer le producteur agricole au cœur de l'action et de l'intérêt, tout autant que le produit;
- Être sensible et compréhensive face aux contraintes des producteurs de grains (rentabilité, durabilité, attentes sociétales, attentes environnementales, capacité de production), souvent contradictoires, dans la production de grains répondant aux attentes diverses des nombreux marchés;

- Donner un rôle de leadership au MAPAQ afin qu'il s'assure du succès du groupe de concertation en responsabilisant les différents acteurs et en validant la qualité et la durabilité des orientations et actions mises de l'avant pour répondre aux besoins des utilisateurs et du consommateur;
- Reconnaître le rôle central que peut jouer la LMPAA et le plan conjoint dans l'élaboration de certaines actions et interventions permettant de combler les attentes des consommateurs en même temps que ceux des producteurs agricoles.

Différenciation des produits alimentaires québécois

- S'assurer de ne pas privilégier les marchés de niche au détriment des marchés de masse. Les deux ont leur place dans la politique bioalimentaire, puisque les marchés de niche ne sauraient exister sans les marchés de masse. Les marchés de créneau doivent être vus comme une façon de renforcer la compétitivité et la durabilité des principales productions.

Volonté des consommateurs de payer plus cher pour les produits québécois

- Faire en sorte que la valeur ajoutée payée par le consommateur final se partage tout au long de la chaîne incluant les producteurs en amont;
- Prévoir l'application du principe de réciprocité;
- S'assurer que les exigences des consommateurs soient réelles et qu'ils soient prêts à en payer le prix.

Mesures de soutien et mesures de développement

- Investir dans le développement des céréales à paille et des cultures à fort potentiel pour les régions dites périphériques, notamment :
 - Offrir une aide structurelle supplémentaire s'appuyant sur :
 - un financement d'investissements dans l'amélioration du fonds de terre et l'atteinte de son plein potentiel de productivité;
 - un accès au soutien technique nécessaire et à une aide de transition pour l'établissement de systèmes de production durables;
 - l'exploitation du potentiel de valeur ajoutée qu'offre les régions là où elles se trouvent;
 - des mesures dont les exigences financières ne détériorent pas la situation financière et n'affectent les liquidités;

- Offrir un programme d'aide à la diversification dans d'autres activités connexes afin de compléter les revenus de l'entreprise;
- Offrir au secteur des grains des programmes de soutien permettant de pallier les lourdes subventions et la forte protection observées dans les autres pays. Investir dans les régions dites périphériques;

Priorité et structure du soutien financier

- Soutenir les producteurs agricoles, sans déterminer la légitimité du soutien en se basant sur des critères comme la capacité de gestion ou les caractéristiques entrepreneuriales.

Santé et compétitivité du secteur de la transformation alimentaire

- Prévoir une stratégie de la valorisation des grains et de diversification de leurs utilisations;
- Offrir aux transformateurs des environnements semblables à ceux de leurs concurrents et s'assurer qu'ils soient compétitifs;
- Reconnaître le rôle central que peut jouer la LMPAA et le plan conjoint dans le développement d'une transformation locale forte et efficace;
- Donner un rôle de leadership au MAPAQ afin qu'il s'assure du succès du groupe de concertation en responsabilisant les différents acteurs quant à l'efficacité de l'approvisionnement auprès des transformateurs.

Offre de formation

- Offrir une formation adaptée aux besoins;
- S'assurer que la formation soit accessible;
- Prévoir une concertation du milieu.

Respect des normes environnementales

- Favoriser les mesures incitatives plutôt que coercitives, notamment par des engagements à long terme avec les producteurs;
- Appliquer ces mesures dans un souci de collaboration avec les producteurs, et non de confrontation;
- Respecter les engagements financiers.

Fonds pour la réalisation d'initiatives de développement

- S'assurer que le fonds dédié à la réalisation d'initiatives de développement soit constitué à partir de budgets additionnels

Cadre législatif

- Reconnaître le rôle central que peut jouer la LMPAA et le plan conjoint dans le développement d'un environnement d'affaires propice à l'essor du secteur bioalimentaire;
- Développer une réglementation au sein même de la LMPAA permettant une meilleure circulation de l'information sur tout ce qui touche la mise en marché des produits agricoles incluant les données relatives aux importations, aux exportations et aux inventaires;
- Mettre en place une stratégie d'action sur l'implantation d'un système efficace et indépendant de recueil et de diffusion d'information sur les marchés nord-américains et locaux des intrants, et la possibilité de réglementer l'accès à l'information.

Protection du territoire agricole

- S'assurer que le territoire agricole soit préservé et transmis aux générations futures.

Transparence des mécanismes de mise en marché

- Reconnaître que la LMPAA favorise et oblige toute la transparence possible;
- Instaurer des mesures favorisant une concertation plus efficace des différents acteurs de la chaîne de valeur et une plus grande transparence à tous les niveaux de cette dernière.

Accréditation unique

- Maintenir une seule organisation pour représenter les producteurs.

Concertation des partenaires

- Considérer que la LMPAA permet le développement de relation d'affaires au sein de la filière;
- S'assurer que le MAPAQ joue un rôle de leadership au sein des groupes de concertation.

Orientations et objectifs de la politique bioalimentaire

- Prévoir que le MAPAQ fasse preuve de leadership dans l'orientation de la filière;
- Développer des filières flexibles;
- Orienter ses priorités vers la durabilité économique;
- Offrir des programmes de soutien basé sur les coûts de production;
- Offrir des programmes d'aide aux investissements initiaux (drainage, chaulage).